

APRÈS SAMSON ET MHANDANA, AL-MOUBARAK LA LITANIE SE POURSUIT

LE RÉCIT
DU DERNIER VOYAGE
DU AL-MOUBARAK

TÉMOIGNAGES
DE RESCAPÉS
Leur retour à Ndzuani

LES RAISONS
DU NAUFRAGE

L'ARMATEUR
S'EXPLIQUE

LE SAMSON
IL Y A DEUX ANS, DÉJÀ

Edition spéciale pages 4 à 7

UN AN APRÈS QUE SONT DEVENUS LES ENFANTS DU MHANDANA

En septembre 2005, le Mhanda derrivait dix jours durant avec à son bord une quarantaine d'enfants en provenance de Majunga. Où sont-ils aujourd'hui...



Mardi midi sur la plage de Nyambadao. Un pêcheur a récupéré au large ce gilet de sauvetage abandonné, certainement issu du Al-Moubarak.

NOTRE DOSSIER
Le sucre dans l'archipel
UN GOÛT AMER

Des travailleurs témoignent P.14 à 16

11-SEPTEMBRE
5 ANS APRÈS, QUELLES
LEÇONS EN TIRER P.3 ET 17

FRAUDES À LA MAMWE
DES SALARIÉS CRAIGNENT
L'ÉTOUFFEMENT DE L'AFFAIRE P.9

utama
le mensuel des ARTS

numéro 1
(supplément gratuit)

À L'AFFICHE
**où en est le
cinéma
comorien ?**

MORCEAU CHOISI
cinq femmes
de baco mambo



A propos d'Histoire et de conscience

UNE RÉACTION À VOTRE IMPORTANT TRAVAIL SUR L'HISTOIRE DES COMORES (votre dernière livraison) [Bangwe n°1, encarté dans Kashkazi n°52, ndlr]. Même si je me hasarde peut-être, je souhaite naïvement soulever des questions tout en considérant que les réflexions versées sont pertinentes, utiles, fécondes et méritent d'être développées.

S'agissant de la nation comorienne, deux observations me paraissent intéressantes :

1) LES NATIONS MODERNES ONT ÉMERGÉ AUTOUR D'UN CENTRE POLITIQUE qui s'est battu pour conquérir un territoire, imposer une langue, ériger des frontières, etc. En

Afrique, les nations actuelles ont été artificiellement constituées par des impérialismes occidentaux se partageant le continent, un raccourci certes mais qui traduit selon moi l'essentiel. Aux Comores par contre l'impression dominante est que la nation comorienne a émergé spontanément (langue, culture fondée sur

un islam original mêlé de "croyances" africaines), et était en train de se consolider lorsque le pays a été colonisé par la France, rompant ainsi le processus. Il est possible de considérer qu'au XIXe siècle, les sultans comoriens bataillaient pour imposer leur suprématie dans chaque île, tissant des liens entre les îles (accords, mariages, etc.) pour étendre leurs influences dans les îles soeurs, cette dynamique pouvant conduire à une unification politique du pays.

Il semble en tous cas établi que le colonialisme a utilisé ces affrontements, les a dévoyés pour réaliser sa conquête. En tout état de cause, ne devrait-on pas ou n'est-il pas envisageable de considérer que le fait comorien s'était même imposé au colonialisme qui a fait des quatre îles une entité administrative, rattachée pour un temps à Madagascar et puis détachée en bloc ? Le séparatisme insulaire n'a pris réellement corps qu'à partir du moment où la question de l'indépendance était devenue un problème posé et à

résoudre pour la France.

2) A L'EXCEPTION DES COMORES, LES PETITS ÉTATS INSULAIRES COLONISÉS POURRAIENT ÊTRE QUALIFIÉS d'Etats créoles, une population forcée et diverse qui a inventé une langue (le créole) pour communiquer en zappant le maître. Je crois que ces considérations peuvent peut-être fournir des indications pour aider à comprendre pourquoi le Comorien est d'abord d'une région ou d'une île avant d'être du pays, un phénomène accentué par un colonialisme appliquant le précepte "diviser pour mieux régner" et qui poursuit cyniquement le processus de balkanisation des Comores.

3) ENFIN JE VOUDRAIS SOULIGNER L'IMPORTANCE DE LA PLACE DES INTELLÉGUELS COMORIENS car ils devraient jouer un rôle majeur dans la bataille pour l'éducation nationale. Leur "conscience" n'a pas encore permis à la majorité d'entre eux d'opter pour une vision nationale des questions, certains, mus par des

démarches purement opportunistes, ont fait du séparatisme voire du chauvinisme villageois leur pain bénit. On en est arrivé à cette situation extrême où les élections nationales sont devenues des élections régionales ! D'un autre côté, les intellectuels qui se dévouent pour une cause quelconque quitte à y perdre des plumes sont rares. Par cause je n'entends pas seulement le lyrisme patriotique ou révolutionnaire, j'envise des investissements concrets et désintéressés autour de la langue, des combats sur des questions d'actualité pour défendre le droit, le respect des principes démocratiques ou la liberté (pédophilie, oppression de la femme, séparatisme, défense des victimes du naufrage du Samson, etc.) ou le syndicalisme, etc.

Les choses sont cependant en train de bouger dans la jeunesse, permettant de préserver "l'optimisme du cœur" et bon vent à ceux qui viendront nous éclairer sur ces questions délicates.

Idriss, Moroni

CRIME

UN DRAME EN MER. UN DE PLUS. COMBIEN EN FAUDRA-T-IL POUR FAIRE ENTENDRE à des soudards le chant funèbre de l'irresponsabilité ? Avant d'être sauvés du péril, les deux passagers qui dérivait la semaine dernière (lire Kashkazi n°52) dans le canal du Mozambique avaient risqué la vie de leurs frères, largués quelques temps auparavant sur les côtes mahoraises. C'est sur les mêmes rives que sont venus s'échouer lundi la quarantaine de rescapés du ferry Al-Mubarak, qui faisait route vers Ndzuani au départ de Majunga. Il y a très peu de chances de retrouver en vie la trentaine de passagers qui étaient aussi du voyage.

Pour se tirer d'affaire et ne pas avouer leur mauvaise conscience, les deux passagers ont choisi de mentir en se faisant passer pour des pêcheurs. Les rescapés du ferry admis à l'hôpital de Mamoudzou livrent sûrement leur calvaire. Comme l'ont fait les deux survivants du Samson qui a coulé le 7 mars 2004, ou encore les miraculés du Mhandana, il y a tout juste un an. Mais à quoi servent ces témoignages de drames qui allongent la liste des victimes sans jamais nommer les coupables ? Si par principe les passagers sont sans visage et leurs projets anonymes puisque clandestins, les armateurs de ces bateaux de la mort, ont pignon sur rue. Pourtant, comme les premiers, ils échappent à toute sanction et continuent de prospérer sur l'inconscience de ceux qu'ils embarquent dans ces cercueils flottants, avec la complicité d'une administration qui a fermé les yeux sur leur crime. Car il s'agit bien d'un crime, même s'il arrive de douter que la vie ait encore un sens dans cet archipel.

LA RÉDACTION

La fragilité de l'unité nationale : "Une éducation à double vitesse"

L'INITIATIVE CITOYENNE DES COMORES (ICC), COMME D'AUTRES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, A BEAUCOUP ESPÉRÉ QUE LE BAC, au moins la session 2006, allait redonner un espoir vers l'unité nationale retrouvée, mais malheureusement tout a tourné à la vinaigrette. Après plusieurs tentatives pour rehausser et valoriser l'image de l'éducation aux Comores, notamment à Anjouan, le constat s'avère amer. Il suffit de se focaliser sur le déroulement du Bac pour le prouver. L'autorité de l'Union est quasiment contestée, pour ne pas dire qu'elle est mise en cause, dans l'ensemble du territoire national notamment à Anjouan. Les "MIDJIDJENG" s'imposent à bon droit et s'appuient sur une logique juridique sujette à plusieurs interprétations. L'Union se comporte comme un simple observateur.

Devant ce rapport de force, le totalitarisme ou l'intransigeance, des "MIDJIDJENG" d'un côté et la passivité ou l'inaction de l'Union de l'autre, l'ICC constate que la jeunesse comorienne est la seule victime. De ce fait nos autorités, bon gré mal gré, sacrifient des générations entières. Face à ce constat, l'ICC dit tout simplement : Halte à la discrimination de la jeunesse ! Halté à l'hypocrisie ! Car on ne développe pas un pays par son éclatement, par le sentiment de la haine et encore moins par le sentiment d'orgueil mais tout au moins par une concertation, un dialogue et surtout un consensus.

COMMENT DES RESPONSABLES DIGNES DE CE NOM OUBLIENT À JAMAIS ou font semblant d'oublier qu'ils sacrifient volontairement l'avenir des milliers d'innocents ? L'ICC souhaite qu'une prise de conscience de la part de la société comorienne soit la meilleure des choses.

Autorités politiques : finissez-en avec vos querelles inutiles, tant mieux avec la fin des conflits de compétences, et pensez à l'avenir de cette jeunesse sacrifiée. La justice est loin d'être observée car les sanctions ne visent pas directement les vrais responsables qui sont :

- L'Union car elle n'a pas intégré les syndicats dans le circuit pour trouver une solution négociée et durable ;

- L'autorité d'Anjouan car elle n'a pas favorisé l'échange des jurys entre Moroni et Mutsamudu ;

- La force syndicale car elle n'a pas facilité le dénouement de la crise mais elle s'est inscrite dans une logique de protestation lors de la correction.

L'ICC CONSTATE AVEC AMERTUME QUE LA JEUNESSE COMORIENNE est la seule victime. Elle croit encore que la dignité des personnes est une valeur sacrée. Donc préservons-là. Si entre Moroni et Mutsamudu, la procédure d'échange des jurys semblait délicate pourquoi l'Union n'a pas opté pour Fomboni et Mutsamudu ?

La validation ou la non validation de ce Bac 2006 à Anjouan est loin de renforcer la cohésion sociale, l'unité nationale retrouvée mais elle contribue à court et à long terme à la fragilité de cette unité et accentue la zizanie. Toutefois, autorité de l'Union, à qui la lourde responsabilité revient ; autorités des îles, surtout celles d'Anjouan, qui ne manque jamais de créer des surprises sur une logique malsaine ; syndicat, qui n'a pas joué le rôle modérateur ; société civile, dont personne ne sollicite l'avis..., si nous souhaitons sortir de ce tourbillon, voici ce que l'ICC propose comme solution :

- réorganiser d'abord dans la mesure du possible un nouveau Bac à Anjouan lequel serait placé sous la haute supervision de l'Union ;

- chercher et punir ensuite les auteurs contribuant de près ou de loin au fiasco de la procédure du Bac 2006 ;

- replacer enfin les examens nationaux au moins celui du Bac, sous la responsabilité exclusive de l'Union en observant purement et simplement l'article 9 de la Constitution (cf. alinéa a, b et c).

L'ICC n'a pas la prétention de s'ingérer dans la compétence des uns et des autres mais elle se place comme une force de proposition par rapport aux grands sujets qui préoccupent notre pays.

Initiative Citoyenne des Comores (ICC), Moroni
initiativecitoyennedescomores@yahoo.fr

APPEL A CONTRIBUTION

Le Comité d'appui à la mise en place d'un espace de lecture et de loisir à la Maison d'arrêt de Moroni lance un appel aux personnes qui voudraient soutenir cette initiative en apportant des livres, revues, journaux, étagères, etc... Au nom des détenus, le Comité vous remercie d'avance pour votre générosité.

Manifestez-vous en appelant au
33.04.23 ou 33.67.73, ou contactez
Kashkazi au 73.92.92.

A NOS LECTEURS

Certains de nos lecteurs ne maîtrisant pas la langue comorienne se sont étonnés cette semaine du nom du cahier consacré aux idées : Bangwe, encarté dans le Kashkazi n°52 de la semaine dernière. Ils ont fait le rapprochement avec le mot "bangue", qui désigne "l'herbe aux effets secondaires" fumée dans l'archipel. Qu'ils sachent que le mot bangwe désigne en shikomori la place publique, celle où se retrouvent les hommes du village et où se prennent les décisions, après que chaque habitant - notable - ait donné son avis. Le bangwe représente le lieu de décision et de discussion par excellence de la société traditionnelle des Comores.

D'où le nom donné à ce cahier - qui vise à ouvrir le débat sur des sujets qui touchent au plus profond de la culture comorienne-, ainsi qu'à la société éditrice de Kashkazi : Bangwe production.

A ce propos, nous en profitons pour appeler à vos contributions concernant le prochain Bangwe, dans trois semaines, qui sera consacré au séparatisme dans l'archipel.

LA RÉDACTION

VISA D'ENTRÉE "Avec la PAF, c'est gratuit"

DANS UN TAXI, ENTRE LA BARGE ET L'AÉROPORT DE PAMANDZI. A CÔTÉ DU CHAUFFEUR, UN HOMME SEMBLE STRESSÉ. Après la station service, le passager indique l'endroit où s'arrêter. Le chauffeur, visiblement habitué, s'exécute, stationne devant le parking. L'homme descend, ouvre la malle, prend un petit sac à dos.

- Vous vous arrêtez là ? demande-t-on, surpris.

- Oui, il s'arrête là, répond pour lui le taximan.

L'homme se tait.

Nous sommes devant le centre de rétention de la Police aux frontières (PAF). L'homme, en situation irrégulière, veut rentrer chez lui. Il vient donc se faire cueillir aux portes de la PAF. "Ils sont nombreux à faire ça. Des fois, on en prend 5 ou 6 par jour", indique le chauffeur. "Ils viennent avec leurs affaires,

et attendent que la PAF les embarque. Mais des fois, la PAF ne les prend pas." Et d'ironiser: "Ils préfèrent attraper des gens qui ne veulent pas partir plutôt que de prendre ceux qui le veulent!"

Le lendemain, toujours devant le centre de rétention. Une femme et son enfant, munis d'un petit sac et d'une modeste valise. "Je veux rentrer avec mon enfant" dit-elle. "Il n'a aucun chance d'aller à l'école ici. Il y a trop de monde. Et mon mari, un Mahorais, m'a laissé tomber. Je n'ai pas de papiers. Je vivais à Mayotte depuis 6 ans, mais plus rien ne me retient. Je préfère venir ici avant que la PAF m'arrête en pleine rue, au risque de partir sans mon garçon, ou de me faire humilié. Ici, c'est plus discret. Et moins choquant pour mon enfant."

Le lendemain encore, le spectacle des refoulés volontaires se poursuit. Deux jeunes hommes attendent, visiblement mal à l'aise. L'un juste devant le portail du centre ; l'autre un peu plus loin, au bord de la nationale. Comme s'il hésitait encore à rentrer. "J'ai peur", avoue-t-il. "Je ne sais pas comment les policiers vont me recevoir. S'ils vont me prendre ou pas." Lui rentre définitivement.

L'autre, moins angoissé, dit être un habitué. "Moi je reviendrai. Je fais mes affaires ici, et puis je rentre régulièrement chez moi, à Koki [au centre de Ndzuani, ndlr]. Et puis je reviens en kwassa. Pour retourner à Anjouan, je préfère prendre l'avion. Les kwassa c'est trop dangereux. Et puis là, c'est gratuit."

RC

entre nous

FAUT QU'ÇA SORTE

PRIÈRE

VOICI DIX JOURS, DES ÉLUS ET DES NOTABLES DE MAORE ont participé à une "grande prière" -selon le titre du *Mahorais* à la mosquée de Chiconi. "L'objectif de ce rassemblement religieux consistait à prier en vue de la consultation des Mahorais sur le statut de département d'outre-mer", indique l'hebdomadaire, qui conclut : "Et ils [notables et politiques, ndlr] furent présents, (...) désireux que Dieu intervienne pour influer sur la décision du président de la République." Jacques Chirac contestera-t-il à l'Ayatollah Khamenei son titre de walīh-el-fakih (guide suprême) ? Pas très laïque, tout ça !

SAC

Mayotte Hebdo a consacré un dossier la semaine dernière au travail des Comoriens en situation irrégulière sur le sol mahorais. On y apprend notamment que selon l'Insee, sur 160.300 résidents dans l'île (des chiffres qui datent de 2002), 55.300 sont étrangers, "soit un tiers de la population", écrivent les journalistes. Jusque là, rien de nouveau, et un calcul somme toute correct. Sauf que l'"étranger" du chapo est devenu "clandestin" dans le titre : "Un habitant sur trois est clandestin", peut-on lire en très gros -ce qui est faux, de nombreux "étrangers" vivant à Maore en toute légalité (française). Ainsi, selon *Mayotte Hebdo*, tous les étrangers à Maore sont des clandestins. Or qui dit "clandestin" dans cette île aux parfums dit bien souvent "indésirable". TOUS DANS LE MÊME SAC ! Qui a dit que le discours lépéniste gagnait du terrain ?

ASSIMILATION

A MANGAOU (MAORE) LA SEMAINE DERNIÈRE, DES MÈRES D'ENFANTS SCOLARISÉS EN MATERNELLE ONT REFUSÉ QUE LES ENSEIGNANTS UTILISENT LE SHIMAORE EN COMPLÉMENT DU FRANÇAIS, COMME LE STIPULE UNE DIRECTIVE DU VICE-RECTORAT POUR CERTAINES ÉCOLES PILOTE. Mais si les syndicats d'instituteurs critiquent cette décision car ils estiment qu'il faut se servir du shimaore pour expliquer et non pas seulement traduire -bref, ils désirent plus de shimaore-, c'est une autre explication qui a motivé la colère de ces mamans : elles ne souhaitaient tout simplement pas qu'on apprenne à "l'école des Blancs" leur langue maternelle. Certains doivent être heureux : voilà un bel exemple d'assimilation.

MÉGAPHONE

Solde

J'ai l'impression d'être ridicule
Dans leurs souliers dans leur
smoking
Dans leur plastron dans leur
faux col
Dans leur monocle dans leur
melon

J'ai l'impression d'être ridicule
Avec mes orteils qui ne sont
pas faits pour
Transpirer du matin jusqu'au
soir qui déshabille
Avec l'emmaillotage qui
m'affaiblit les membres
Et enlève à mon corps sa
beauté de cache-sexe

J'ai l'impression d'être ridicule
Avec mon cou en cheminée
d'usine
Avec ces maux de tête qui
cessent
Chaque fois que je salue
quelqu'un

J'ai l'impression d'être ridicule
Dans leurs salons dans leurs
manières
Dans leurs courbettes dans
leurs formules
Dans leur multiple besoin
de singeries

J'ai l'impression d'être ridicule
Avec tout ce qu'ils racontent
Jusqu'à ce qu'ils vous servent
l'après-midi un peu d'eau chaude
Et des gâteaux enrumés

J'ai l'impression d'être ridicule
Avec les théories qu'ils
assassinent
Au goût de leurs besoins de
leurs passions
De leurs instincts ouverts la
nuit en forme de paillasson

J'ai l'impression d'être ridicule
Parmi eux complice parmi
eux souteneur
Parmi eux égorgeur les mains
effroyablement rouges
Du sang de leur civilisation.

Léon-G. Damas, Pigments

EN DÉBAT

5 ans après le 11-Septembre, qu'est-ce qui a changé dans le monde ?

AVEC

ADAMO,
enseignant à la retraite
BALLA,
professeur à l'Université
de Ndzuani
ELARIF MINIHADJ,
journaliste

Pourtant ces pays sont divisés à jamais, à tel point que le retour de la paix est presque impossible.

ADAMO : Rien n'a changé. Au contraire au lieu de donner une solution durable, les Etats-Unis exterminent toute la population et créent des guerres civiles sans fin.

Que penser de la réponse américaine en matière de politique internationale ?

ADAMO : Pendant les 5 ans écoulés ou plus précisément sous l'ère Bush, les Etats-Unis se

sont comportés comme les gendarmes de la lutte contre le terrorisme, mais en même temps ils sont les plus grands terroristes du monde. L'Amérique prétend enrichir le monde et les pays sous développés mais elle les appauvrit d'avantage. On ne peut que citer les bêtises que les Américains font en Irak. C'est l'exemple le plus patent. Les Etats-Unis sont aussi derrière le comportement des Israéliens au Liban. Depuis qu'Israël a commencé à annexer le Proche Orient, il bénéficie toujours du soutien sans faille des Etats-Unis. Finalement, les Américains luttent contre les grands de ce monde. L'Irak étant un grand de la région, il en a payé les frais.

BALLA : Cette guerre n'aboutira jamais. Les méthodes qu'il [Bush, ndlr] utilise sont inappropriées. La manière dont il procède, crée beaucoup de frustration au passage. Il faut une sagesse pour pouvoir s'en sortir. L'exemple des Israéliens et Palestiniens peut être cité en guise d'exemple. Depuis qu'ils sont entrés en négociation, la guerre a baissé d'intensité. Tout doit être réglé dans la diplomatie, autour d'une table. C'est pourquoi tout le monde admire la diplomatie. Mais le gouvernement Bush est arrogant. On ne peut pas parce que on est fort régler tous les problèmes par la violence.

ADAMO : Tant que ces pays ne seront pas laissés en paix, le terrorisme va toujours exister. Donc, au lieu de dépenser des milliards pour lutter contre la terreur, Bush doit seulement laisser respirer les autres pays. Et s'il est vraiment riche et veut aider les pays pauvres, il n'a qu'à réduire ces investissements inutiles vers l'espace. Les fusées et consorts qui sont envoyés dans l'espace n'ont aucun sens. Il pouvait bien soutenir les pays pauvres à partir de la diminution de ces opérations.

ELARIF : Moi je trouve que la procédure n'est pas respectée. Pour se mettre dans cette lutte, les Etats-Unis devaient respecter les normes. Il y a des principes démocratiques que son gouvernement prône toujours. A quoi bon les règles de droit et les institutions internationales comme l'ONU, si les grands ne les respectent pas ? Ces prisons secrètes qui ne respectent aucune loi doivent disparaître si réellement les Etats-Unis sont un pays de droit. La manière dont ils traitent les prisonniers est inadmissible. Les pays ont aussi une dignité et c'est la souveraineté qu'il faut prendre en compte à tout prix. La guerre qui est engagée par les Etats-Unis est illégale et illégitime. Cet avis ne veut pas dire que je soutiens ces actes ignobles que sont les attentats, mais l'Etat doit prendre ses responsabilités.

Recueilli par AHMED ABDALLAH

Kashkazi

www.kashkazi.com

Hebdomadaire de l'archipel des Comores
édité par la SARL BANGWÉ PRODUCTION
Deuxième année
BP 5311, Moroni, Ngazidja, Union des Comores
Tel. Moroni : (00 269) 73 92 92
Tel. Mamoudouzou : 02 69 21 93 39 / 61 95 05
e-mail : kashkazi2005@yahoo.fr

Directeur de la publication : Kama'Eddine Saindou

Rédactrice en chef : Lise Giachino

Rédaction : Rémi Carayol (Maore), Nassuf Djallani (Maore), Ahmed Abdallah (Ngazidja), Naour Eddine PapaMwegne (Ndzuani), Mra-Ati (Mwali)

Responsable commercial : Ali Saindou

Collaborateurs : Bori D'chimbo, Nyo'Shawo, Sœuf Elbadawi, Le Quotidien de la Réunion, Syifa International, Eric Tranos

Impression : Graphica Imprimerie, Moroni

naufrage du Al-Moubarak

LA SOMBRE FIN DU BOUTRE AL-MOUBARAK

LE FERRY QUI RELIAIT MAJUNGA À MUTSAMUDU A COULÉ SAMEDI, AU SUD DE MAORE. SUR 76 PASSAGERS ET MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE, 46 ONT ÉTÉ SAUVÉS, 3 CORPS ÉCHOUÉS ONT ÉTÉ RETROUVÉS, 27 PERSONNES SONT TOUJOURS PORTÉES DISPARUES.

LE FERRY ANJOUANAI AL-MOUBARAK Gît DANS LES ENTRAILLES DU CANAL DE MOZAMBIQUE DEPUIS SAMEDI, quelque part entre Majunga et Maore, à soixante miles nautiques du sud de l'île sous administration française. A l'inverse du Samson qui avait sombré le 7 mars 2004 avec quasiment tous ses passagers -seules 3 personnes sur 119 avaient survécu, lire par ailleurs- et sa cargaison, les 76 personnes -52 passagers et 24 membres de l'équipage- qui avaient embarqué vendredi au port du Majunga (Madagascar) à bord du Al-Moubarak, parmi lesquelles plusieurs étudiants qui rentraient passer le mois de Ramadan dans leur île, ont eu le temps de quitter le navire avant que celui-ci ne soit aspiré vers les fonds. "C'était tellement rapide que nous n'avons pas eu le temps de chercher les gilets de sauvetage" décrit Aly Mohamed dit Karthala, un des rescapés. "Le coup [de la vague, ndlr] était brusque et a fait tangier le bateau. L'eau est entrée dans la cuisine jusqu'à la salle des machines" explique Ibrahim Ahmed, embarqué depuis Ndzuani avec un fascicule de matelot -il ne fait pas partie officiellement des membres de l'équipage. Noyés, les moteurs ont arrêté de tourner, abandonnant le bateau dans la tourmente.

Il était 8 heures samedi, lorsque le navire a commencé à sombrer, submergé par une vague "de 12 mètres", affirment les témoins, qui l'inclina vers la gauche. Il ne se redressera jamais. Cette version des circonstances de l'accident est confirmée par la plupart des 46 survivants qui ont regagné les côtes mahoraises lundi après-midi et mardi matin, ainsi que par les autorités françaises. Selon Olivier Buisson, administrateur des Affaires maritimes, le bateau a chaviré en raison de mauvaises conditions météo. Les quatre membres de l'équipage, dont le commandant placés en garde à vue lundi soir et interrogés par les gendarmes, ont d'ailleurs été libérés mardi. "A priori, il s'agit de causes accidentelles", nous indique-t-on du côté de la préfecture.

C'EST DONC LE MAUVAIS TEMPS QUI SERAIT À L'ORIGINE DE L'ACCIDENT. Un mauvais temps qui a surpris le ferry, treize heures environ après avoir largué les amarres du port de Majunga vendredi 8 septembre à 19 heures. "Le temps était normal au départ de Majunga. Je ne sais pas si le commandant était au courant que la mer était mauvaise, mais nous n'avions aucune information qui pouvait nous inquiéter lorsque nous avons embarqué", affirme un rescapé. Personne n'arrive à expliquer ce brusque changement météorologique, d'autant "que le vent ne soufflait pas beaucoup" témoignent les rescapés. D'autres témoins affirment cependant que le commandant était pressé de partir. "Il voulait éviter toute tempête", indique un ami d'un des rescapés qui lui a raconté la traversée.

"Nous avons reçu une première vague vers minuit vendredi", dit l'un d'eux. Depuis ce moment là, le bateau s'est trouvé pris au piège



Plage de Nyambadao mardi. Un pêcheur a récupéré au large ce gilet de sauvetage abandonné, issu du Al-Moubarak.

d'une zone de turbulences sans fin. "Ca tangait beaucoup" raconte un rescapé.

Au lever du jour, samedi matin, les passagers découvrent une mer furieuse. "La mer était trop forte et on ne pouvait pas faire demi-tour. Le commandant a parlé avec Mutsamudu et Moroni en BLU et leur a annoncé le mauvais état de la mer, puis il a fermé la radio". Pendant ce temps, "on regardait l'inclinaison du mat. Lorsqu'on s'est rendu compte qu'il ne se redressait pas, on a compris qu'il n'y avait rien à faire. Ce fut la panique et le saute-qui-peut" se souvient Karthala.

Cet ancien bateau de pêche de fabrication japonaise acheté en juillet 2005 par deux armateurs anjouanais n'avait pas connu d'avarie depuis un an. Si la météo est en grande partie responsable de l'accident comme l'affirment la plupart des rescapés, ce n'est pas la seule raison. Olivier Buisson fait état d'un mauvais arrimage de la cargaison, que les témoins affirment importante. Ibrahim Ahmed, qui a prêté main forte aux matelots pour charger le bateau, confirme : "Il y avait beaucoup de marchandises sur le pont". Karthala, un habitué de la traversée, partage le même avis. "Le fret était embarqué dans les cales bien avant. Mais juste au moment

de partir, de nombreux colis sont arrivés et ont été chargés à la va-vite sur le pont. Avec une mer calme, il n'y aurait pas eu de problème, mais ce n'était pas le cas". Les deux passagers estiment que le poids a été fatal. "Lorsque le navire s'est incliné, tous le poids s'est trouvé sur un seul côté et comme les colis étaient bien attachés sous une bâche, le bateau ne pouvait plus retrouver sa position initiale" souligne Ibrahim

Ahmed. Une erreur humaine donc qui s'est ajoutée au brusque réveil des éléments naturels. La suite a été une bataille infernale pour la survie.

DEUX BOMBARDES SEULEMENT SUR LES CINQ À BORD SE SONT OUVERTES à leur mise à l'eau. "J'ai aidé une femme à quitter le bateau", témoigne Karthala, qui a réussi à se hisser sur l'un des deux canots. "Lorsqu'elle s'est trouvée

dans l'eau, elle a réussi à saisir une petite bombarde. Mais celle-ci ne s'est jamais ouverte. Je lui ai dit de ne pas la lâcher. Je ne sais pas si cette femme a survécu". Sans gilet ni radeau, les autres passagers se sont accrochés à des bouées de fortune. "Certains s'étaient accrochés à des planches, d'autres sur des matelas. Mais dans ces conditions, personne ne résisterait à l'état de la mer".

Dans une lutte effrénée contre les courants et les vagues, les deux canots ont réussi à approcher les côtes de Maore après deux jours en mer. Le premier transportait 22 personnes. "Nous étions dans un canot de sauvetage", raconte l'un d'eux. "Mais il était trop chargé. Un jeune homme qui avait un gilet a décidé de se jeter à l'eau pour rejoindre les côtes et donner l'alerte. Mais on ne l'a plus jamais revu. Un deuxième homme muni d'un gilet est ensuite parti à la nage." Karthala : "Lorsqu'on a aperçu les côtes, Mgureza et un autre malgache ont décidé de terminer à la nage. C'est Mgureza qui a réussi à rejoindre la terre ferme et à alerter les secours. Lorsque les gendarmes sont arrivés, nous leur avons avoué la position du deuxième canot qu'ils sont allés secourir". Celui-ci supportait 19 personnes, parmi lesquelles une dame

•••

ATTENTE

Toute la journée de mardi, les familles des passagers du Al-Moubarak n'ont cessé d'affluer devant le centre d'hébergement de Cavanî pour avoir des nouvelles de leurs proches. Mais aucune structure n'a été prévue pour cela. Mardi matin, le climat était tendu entre les familles et le policier en faction devant le centre qui ne laissait entrer personne. C'est à travers la porte entrebâillée ou par les fenêtres du premier étage du bâtiment que les rescapés communiquaient avec leur famille. Devant l'interdiction absolue de quitter le bâtiment, c'est par les fenêtres que les rescapés attrapaient un vêtement, une brosse à dents ou un portable pour rassurer leurs familles restées à Ndzuani. "Ce n'est pas normal", s'est plaint le cousin d'un des rescapés. "On nous empêche de les voir. Ils sont perdus, ils ont vécu trois jours atroces, et on ne nous permet pas de les serrer dans nos bras, de les réconforter. Pourquoi ?" Un autre membre de la famille d'un rescapé s'est quant à lui indigné qu'"aucune liste [n'ait] été dressée [elle le sera finalement mardi soir, ndlr]". On attend, on attend. Certains ne savent même pas si leur proche est là-dedans ou pas. Quant à ceux qui savent, ils sont frustrés car ils ne peuvent pas parler avec eux."

••• âgée et une fillette de 7 ans.

Alertées lundi matin de l'accident, les autorités françaises de Maore ont envoyé sur les lieux tous les moyens de secours en mer disponibles afin de rechercher les naufragés, dont les navires Kashkazi et Kounqué, de la PAF (police aux frontières), la Verdon, vedette de la gendarmerie maritime, Le Beaufort-Beaupré, navire militaire scientifique en mission à Maore, La Boudéuse, bateau de la marine base habituellement à la Réunion, ainsi que le Darouba, navire de la marine nationale. Un ULM a également survolé la zone. Hier mercredi, les recherches ont été stoppées en milieu d'après-midi. Parmi les rescapés, huit sont de nationalité malgache ; les autres sont Comoriens. Selon les témoins, les disparus sont en majorité des femmes qui n'ont pas pu attraper les deux canots. Exténués, les rescapés ont été pris en charge médicalement et psychologiquement. Les membres du premier dôme ont été auscultés au dispensaire de Mramadou, puis ont été hébergés lundi soir dans une école de la commune de Bouéni. Les seconds, sauvés par la Kounqué, ont été rapatriés sur Mamoudzou,

où ils ont subi des examens à l'hôpital avant de passer leur première nuit sur la terre ferme depuis jeudi dernier au centre d'hébergement Abdallah Mami (Cavani). Si aucun n'est blessé, tous semblaient choqués. "Ils ont faim, soif, et sont très fatigués", expliquait une infirmière des Urgences lundi soir.

DIX RESCAPÉS SE TROUVAIENT AU CENTRE HOSPITALIER DE MAMOUDZOU mardi matin ; ils n'étaient plus que six hier mercredi. Les

"ILS ONT FAIM, SOIF, ET SONT TRÈS FATIGUÉS"

autres ont été regroupés au centre d'hébergement de Cavani, en attendant leur rapatriement à Ndzuani, effectué mardi en fin de journée pour 32 d'entre eux, hier mercredi pour les huit Malgaches. "Ceux qui restent sont ceux encore hospitalisés", affirme la préfecture. Mardi, vers midi, trois autres passagers du Al-Moubarak ont été retrouvés saufs mais en mauvaise santé au large de Saziley (lire le récit de leur sauvetage ci-contre). Hier mercredi, ils étaient toujours hospitalisés. "Ce sont eux qui sont le plus en mauvais état", affirme-t-on à la préfecture. Les pêcheurs qui les ont trouvés ont ramené avec eux de nombreux colis qui flottaient : planches de bois, sacs de jutes bien remplis, mobilier. Ils ont également colporté le témoignage des trois derniers rescapés. "Ils nous ont dit qu'ils étaient 13 sur le canot, quand le bateau a coulé", explique l'un des pêcheurs. "Mais au fur et à mesure qu'ils mourraient, ils jetaient les corps à la mer. Ce matin [mardi, ndlr], ils n'étaient plus que quatre. Mais quand on les a trouvés, ils étaient trois. Nous n'avons pas retrouvé le quatrième."

Hier mercredi, les débris de ce qui reste du Al-Moubarak flottaient au large des côtes mahoraises, parmi lesquels des dizaines de bouteilles de gaz -selon des témoins, le bateau en transportait une centaine. Trois corps ont été pour l'heure retrouvés : deux échoués dans le sud, un autre repêché au large de Petite Terre. Dans les jours qui viennent, d'autres corps inertes pourraient arriver sur les plages mahoraises. Le récit funeste du naufrage du Al-Moubarak n'est pas clos.

KES et RC



Sur la plage de Nyambadao mardi. Des affaires qui se trouvaient dans le boute sont "récupérées" par des pillards.

LE PILLAGE APRÈS LE SAUVETAGE

A NYAMBADAQ CERTAINS SE SONT ACCAPARÉ LES AFFAIRES REPÈCHÉES DES NAUFRAGÉS.

DES IMAGES DE PILLAGE. VOILÀ À QUI ON ASSISTE LES TÉMOINS DU SAUVETAGE DES TROIS derniers rescapés (au moment du bouclage de cette édition, mercredi en fin d'après-midi), quelques minutes après leur transfert vers l'hôpital de Mamoudzou...

Ces trois derniers rescapés du Al-Moubarak ont été secourus mardi par des pêcheurs de Nyambadao, village situé au sud-est de Maore, qui étaient partis dans la matinée en direction du sud. "On a commencé à voir des planches en bois et des colis", explique l'un d'eux, qui a préféré taire son nom du fait de sa clandestinité. "On a ramassé au fur et à mesure qu'on croisait des débris." Trois vedettes suivent alors la même piste : à leur retour, elles seront chargées de planches, de sacs de jutes aux noms des passagers, de chaises en bois, de matelas, d'un canapé... De quoi remplir une maison.

"Puis à un moment, on a vu quelque chose

de différent", poursuit le pêcheur. "Il y avait trois hommes accrochés à un pneumatique. Ils étaient dans l'eau et se tenant aux radeaux à l'aide de leurs bras [certainement un de ces canots de sauvetage qui ne sont pas ouverts lors de leur mise à l'eau, comme l'ont indiqué des rescapés, ndlr]. On les a fait monter dans les barques, mais ils ne pouvaient pas dire un mot. Ils étaient tétranés. Nous les avons ramenés." Sur la plage, les trois hommes, des Comoriens, "n'arrivaient pas à marcher, même pas à parler, ils étaient couchés sur le sable comme des handicapés", explique une habitante de Nyambadao. "Finalement, un des trois a parlé", dit le pêcheur. "Il nous a dit qu'ils étaient au début 13 sur ce radeau. Mais qu'au fur et à mesure qu'ils mourraient, ils jetaient les corps dans la mer. Ce matin, ils n'étaient plus que 4. Il nous a dit que le quatrième s'était éloigné mais qu'il ne devait pas être loin de là où on les avait trouvés. On est

donc repartis à deux bateaux". L'homme ne sera pas retrouvé ; "on a récupéré ce gilet" affirme le pêcheur en arborant la trouvaille. Peu de temps après leur arrivée sur la plage, les secours ont pris en charge les trois rescapés, qui étaient hier mercredi toujours en observation au CHM. Mais alors que le matériel récupéré par les pêcheurs aurait pu servir à l'enquête ou du moins à déterminer les noms des passagers, les gendarmes sont repartis avec les ambulances. Deux policiers municipaux ont alors dû gérer l'ingérable. L'impensable. Plusieurs habitants du village se sont en effet servis à même les barques dans le "butin" de la matinée. Certains prenaient des sacs de jutes remplis de coco, d'autres des matelas, une chaise... "C'est inacceptable", s'est plaint une conseillère municipale. "Je ne comprend pas pourquoi les gendarmes sont partis sans assurer la sécurité de ce matériel."

RC

DES RESCAPÉS TÉMOIGNENT

Abdallah Mohamed
pêcheur, Majunga

"VENDREDI ON EST PARTIS DANS LA NUIT VERS 8 HEURES MOINS 20. J'AI PAYÉ 82.000 Fmg POUR PARTIR, je dois rembourser cette somme au retour, en fait j'ai emprunté pour effectuer ce premier voyage. C'est la première fois que je quitte Madagascar pour me rendre au Comores, voir un camarade, pour les vacances.

Mais il y avait beaucoup de vent, la mer était très mauvaise, je n'ai pas réussi à dormir de la nuit, parce que le bateau secouait beaucoup. Ce qui est triste et ce qui m'a beaucoup fait peur, c'est mon premier voyage et voilà ce que le sort qui m'a été réservé. Grâce à Dieu, je suis vivant. A bord, il y avait beaucoup de femmes, et la plupart sont portées disparues. Quand le bateau s'est retourné, j'ai enlevé mon tee-shirt, j'ai lancé une planche de bois à la mer, que j'ai suivie à la nage. A un moment donné je sentais que je n'avais pas, je suis revenu sur mes pas, j'ai enlevé mon pantalon, pour être plus à l'aise, et je suis reparti avec ma planche pour tenter de rejoindre une bouée de sauvetage. On a dérivé sur le pneumatique de samedi vers 8h du matin, jusqu'à lundi vers 17h, heure à laquelle les premiers secours sont arrivés.

Je suis pressé de rentrer à Majunga, je voyageais seul. Je suis très stressé, car je n'ai aucun contact avec l'extérieur. J'ai des amis dehors, que je ne peux même pas voir. Je n'ai rien que ce cealeçon, et cette chemise. J'ai perdu tous mes papiers. J'ai deux nièces qui vivent à Mayotte, ce qui me chagrine c'est qu'elles sont à deux centimètres de moi et je ne peux pas échanger avec elles."

Nakisy Issouf
commerçant entre
Majunga et Mutsamudu

"J'ÉTAIS AVEC MA FILLE DANS LE AL-MOUBARAK. ON EST TOUS LES DEUX COMMERCANTS. Elle a survécu, grâce à Dieu, mais elle est actuellement hospitalisée à l'hôpital de Mamoudzou. Ma fille a été sauvée par un matelot qui lui a donné un gilet de sauvetage.

Moi j'ai l'habitude de faire la traversée Mada-Comores, c'est la deuxième fois que j'emprunte ce bateau. Il avait l'air normal, avec toutes les normes de sécurité, mais il n'a pas résisté à la violence des vagues. J'ai payé 85.000 fmg + 45.000 CFA pour pouvoir embarquer. Moi je n'ai rien mangé depuis 4 jours. On était 26 sur le pneumatique, dont 3 femmes. Il y en a une qui est très solide, elle nous impressionnait même par sa capacité à se maintenir en vie, cela dit les deux autres étaient plus fragiles.

Quand ça a commencé à tangier sérieusement, j'ai conseillé au commandant de jeter par-dessus bord les surcharges de bagage, et je crois que s'il m'avait écouté on aurait pu éviter peut-être la catastrophe.

C'est vers 8 heures du soir, le dimanche, qu'on a commencé à découvrir la crête de Mayotte, c'est à ce moment-là que la tension a un petit peu chuté. On a tout à coup eu un peu d'énergie pour nous en sortir. On descendait à tour de rôle à la mer pour pousser le pneumatique de sauvetage. C'est à ce moment, que l'un de nos camarades d'infortune s'est jeté à la mer pour tenter d'atteindre la côte à la nage. On lui a dit de garder son gilet de sauvetage, mais il n'en a fait qu'à sa tête, on ne l'a pas revu. Je suis encore très fatigué, j'ai eu ma mâchoire gauche qui a été heurtée par une bouteille de gaz."

Claudine Rafalison
Malgache résidant à Moroni

"JE SUIS COMMERÇANTE, JE VOYAGE SOUVENT ENTRE LA GRANDE îLE et les Comores, mais c'est la première et la dernière fois que je monte à bord du Al-Moubarak. Je fais souvent la traversée à bord du Capricorne notamment. Dans ce naufrage, j'ai perdu jusqu'à 15 millions de Fmg de marchandises -des lambes, des paniers, plein de produits en vue du mois de Ramadan. Je voyageais seule. C'est vers 1h du matin que j'ai été heurtée par quelqu'un. L'homme était projeté par une secousses du bateau. La mer était très mauvaise. Ça ressemblait plus à un accident. Le commandant s'est battu jusqu'au bout pour réduire la vitesse du bateau quand ça a commencé à secouer dans tous les sens. Mais le mauvais temps a précipité le bateau au fond de l'eau. Moi j'avais un petit couteau, je me suis acharné contre les ficelles qui attachaient les gilets de sauvetage, c'est sans doute ce qui m'a sauvé. Mon seul regret, c'est que personne n'est venu nous sortir de là depuis samedi après-midi, alors qu'on a lancé des feux de détresse. On a même cru apercevoir au loin, un bateau qui s'est éloigné sans nous calculer. Là, je ne sais pas si je dois repartir à Madagascar pour revoir ma famille et me réapprovisionner, ou rentrer au Comores."

Salim Abdou
étudiant à Tananarive
depuis 2005

"JE VOULAI RENTRER POUR LES VACANCES À ANJOUAN, MAIS AUSSI POUR EFFECTUER DES RECHERCHES pour ma maîtrise. Moi je viens d'une famille très pauvre, j'avais dépensé toutes mes économies pour acheter des ouvrages sur la télécommunication, et la communication par satellites au niveau de l'Afrique, des documents qui m'ont coûté près 2 millions de Fmg. J'ai tout perdu dans le naufrage. Je ne suis pas prêt de pouvoir repartir, mon avenir se trouve écourté par ce naufrage."

Propos recueillis par ND

NDZUANI S'INTERROGE SUR CE NOUVEAU SINISTRE

DEUX ANS APRÈS LE NAUFRAGE DU SAMSON, L'ÎLE EST À NOUVEAU FRAPPÉE PAR LA TRISTESSE. LE MOUBARAK ÉTAIT POURTANT BIEN ÉQUIPÉ.

DES CRIS, DES PLEURS, DES EFFUSIONS. SOULAGEMENT OU DÉS-ESPOIR, LES ANJOUANAISS ont enfin laissé leurs émotions percer le silence de plomb qui pesait sur Ndzuani depuis l'annonce du naufrage de l'Al-Moubarak. Mutsamudu est sortie mardi de sa paralysie pour accueillir en masse les deux contingents de rescapés, rapatriés en avion depuis Maore -en tout, 31 personnes (32 ont été annoncées par la préfecture de Mayotte) ont débarqué, traumatisées, à Wani.

Parmi elles, environ sept étudiants, quelques jeunes qui vivaient à Madagascar depuis quatre ans et rentraient au pays après avoir tenté l'aventure, des commerçants qui transportaient des marchandises. Des migrants, aussi, installés de longue date, voire nés à

lui du mois de mai. Les témoignages des rescapés semblent cependant accabler l'attitude de l'équipage. Au tonnage visiblement trop important se sont ajoutés une série des manquements lors du naufrage.

"Je me souviens, il était à peu près 19 heures ou 20 heures quand nous avons reçu la première vague, mais je me suis que c'était normal car on était surchargé", raconte Absoir Houmadi. *"J'avais cru que c'était terminé car tout l'équipage du bateau a aussitôt commencé à ranger correctement tous les colis mais quelques heures après, une autre vague est venue encore frapper et on a su que le bateau avait pris une autre position. Il a commencé à se noyer, on a vu de l'eau qui rentrait dans le bateau, des gens criaient même si c'est Dieu seul qui nous entendait. Le bateau a continué à descendre et il n'y avait aucune autre chance que de quitter le navire."*

Vite on nous a distribué les gilets de sauvetage, chacun se cherchait une planche pour se sauver en attendant qu'on nous livre les navires de secours qui se trouvaient dans le bateau."

Baby-foot, armoires... Les marchandises embarquées par les commerçants n'ont pu que servir de radeau de fortune aux naufragés, qui relèvent également le nombre important de bouteilles de gaz - 100 à 1.000, selon certains.

Des membres de la cellule de crise ont commencé mardi à entendre des passagers. Le travail s'est poursuivi mercredi.

"Chacun nous raconte à sa façon, mais pour l'instant il n'y a pas de nouveauté, les informations ne sont pas affinées", expliquait alors l'un des membres de la cellule. *"On est en train d'essayer de savoir comment le bateau a été chargé, qui est responsable, s'il a chaviré, s'il a coulé par l'avant ou par l'arrière... Pour l'instant, toutes les versions ne coïncident pas."*

AUTRE POINT D'OMBRE, LE NOMBRE DE VÉDETTES DE SAUVETAGE mises à la mer. *"Il n'y en aurait eu que deux"*, indique-t-on à la cellule de crise. Des passagers racontent que les deux premiers sont partis en transportant respectivement 26 et 19 personnes, tandis que les autres attendaient la mise à la mer des suivants. *"On a lancé l'appel de quitter vite le bateau car il allait se noyer, toutefois il y avait un autre équipage qui était resté au bord pour attendre qu'on leur donne un navire de secours, d'autres avaient toujours l'espérance de voir des secours arriver"*, témoigne ainsi Mohamed Bacar Moirab.

Au bouclage de ces pages, la cellule n'avait pas encore entendu le commandant du bateau. En attendant de connaître tous les détails de l'accident, deux vedettes de Ndzuani et Mwali continuent à tourner dans l'espérance de trouver d'autres survivants.

NEP et LG



Pleurs et effusions de larmes à Ndzuani, mardi, à l'arrivée des naufragés.

LA SÉRIE NOIRE CONTINUE

PLUS QUE L'ÉVIDENT PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ EN MER, LE NAUFRAGE DU AL-MOUBARAK SOULÈVE LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE.

MARS 2004, LE SAMSON COULE AU LARGE DE MAJUNGA, 117 MORTS. SEPTEMBRE 2005, LE MHANDANA disparaît en mer avec 39 passagers dont plusieurs enfants qui seront secourus 10 jours plus tard. Septembre 2006, Al-Moubarak coule au large de Maore avec 76 passagers à bord. 46 seulement sont (pour l'heure) rescapés. Cinq jours après le naufrage, l'espoir de retrouver des survivants s'amoûse.

Trois accidents maritimes en trois années successives. Voilà qui fait beaucoup. La malchance ne suffit pas à expliquer cette série noire qui frappe le transport maritime aux Comores. Cette histoire qui se répète avec son lot de drames ne semble pas préoccuper les autorités qui n'ont jamais pris aucune sanction contre les coupables ni annoncé des mesures pour garantir la sécurité des voyageurs. Si l'existe pas il est vrai de sécurité à cent pour cent, la simple observation de ces trois événements maritimes met en évidence un laxisme coupable de la part des armateurs et au-dessus d'eux des administrations censées contrôler le transport maritime.

Même si l'enquête sur les circonstances exactes du naufrage le 7 mars 2004 du Samson, le ferry qui reliait Moroni à Majunga via Mutsamudu, n'a jamais abouti, les témoignages recueillis auprès des survivants mettent en lumière une négligence

humaine tant à terre qu'à bord du navire. Malgré une alerte orange pour raison de cyclone tropical, le commandant du navire a pris la décision de faire route vers Majunga sans se soucier de la sécurité des 119 passagers. L'irresponsabilité d'une telle décision n'a pas interpellé l'autorité portuaire qui aurait pu s'opposer à l'appareillage du navire. Pris dans la tourmente de la dépression tropicale, alors que le bateau pouvait trouver un abri à Diégo -selon les premiers échanges radio entre le commandant du navire et son siège à Majunga, et d'après le témoignage d'une amie d'un des passagers qui a suivie ces conversations, l'armateur a décidé de braver les éléments.

LE DOSSIER MONTÉ PAR L'UN DES AVOCATS DES FAMILLES DES VICTIMES a également relevé d'autres erreurs : l'absence d'assurance ainsi qu'une avarie technique, un trou à la coque qui a été colmaté au port de Moroni avant le départ du ferry. Les témoignages des deux survivants ont mis en exergue le manque de professionnalisme de l'équipage qui n'a pas su gérer les opérations de secours des passagers dont la majorité se sont trouvés prisonniers à l'intérieur des cabines. Les corps de ceux qui ont péri en se jetant à l'eau ont échoué sur des plages ou ont été repêchés sans bouées de sauvetage, prouvant l'absence d'organisation à bord. Aucune disposition n'a été prise

pour mettre les bombardes à l'eau. La seule qui a servi à sauver les deux rescapés a été arrachée par la force des eaux. Par hasard donc. Nul ne peut dire exactement le poids transporté par le ferry au départ de Moroni et de Mutsamudu, alors que le commandant savait qu'il affrontait un mauvais temps.

C'est le même faisceau d'irresponsabilités qui a été relevé par les enquêteurs en septembre 2005 à la suite de la longue dérive du Mhanda : surcharge de bagages et de passagers ; matériiel de navigation obsolète ; laxisme des autorités portuaires, malgaches cette fois, qui ont ordonné l'appareillage de l'embarcation sans exercer les contrôles de routine. En attendant de connaître le rapport des auditions menées par la gendarmerie française à Maore lors de la garde à vue du commandant du Al-Moubarak et de trois membres d'équipage, les différents témoignages des rescapés du dernier naufrage ne laissent pas de doute sur la responsabilité de l'équipage dans les causes du naufrage. *"Le bateau a coulé très vite sous l'effet d'une grosse vague qui a montré le bateau et l'a fait basculer samedi matin alors qu'il se trouvait dans une zone de tourbillon"* expliquait Sitti Djouer Nour, une des 46 rescapés sur le chemin du retour à Moroni, mercredi. Une question se pose cependant. Ce mauvais temps rencontré en pleine mer est-il la

•••

••• conséquence d'un changement brusque de la météo où était-il prévisible ? Si l'on ne dispose pas d'informations pour répondre à cette question, des révélations recueillies par des proches du commandant du bateau naufragé à son retour à Ndzuani font penser que le temps n'était pas clément dès le départ de Majunga. Pourquoi a-t-il poursuivi la route alors que dès 23 heures le vendredi, -minuit selon d'autres témoins-, le vent soufflait et la mer annonçait une agitation qui inquiétait les passagers ? "Tout marin sait qu'en cette saison, les vents redoublent d'intensité au lever du jour. Le commandant devait se douter que les choses risquaient de se gâter" souligne un habitué de la mer qui n'a pas souhaité révéler son nom. C'est d'ailleurs ce qui arriva à l'aube du samedi. Le vent se leva et leva la vague fatale qui a fait sombrer le bateau. Au-delà de ces considérations météorologiques, les critiques fusent à Ndzuani au sujet de cet accident qui a endeuillé l'île. "Partout où je serai, je continuerai à dire que le bateau était surcharge" lance Saidi Ali, un autre rescapé.

"TOUS LES TÉMOIGNAGES DÉMONTRENT L'ABSENCE D'ORGANISATION A BORD" renchérit notre marin. "Si le bateau a pris aussi rapidement l'eau, c'est que les hublots n'étaient pas fermés, alors que c'est le premier réflexe du matelot. C'est vrai que le bateau a sombré très vite, mais il a rencontré le mauvais temps toute la nuit sans que le commandant donne des consignes de précaution à son équipage", explique le marin angoissé, qui dénonce l'amateurisme des équipages embarqués sur les bateaux comoriens. "La plupart des matelots comoriens ne sont pas des professionnels alors qu'il existe une formation qui prépare justement à réagir efficacement dans ces conditions. Le fait par exemple que deux bombards seulement ont servi et qu'on ait trouvé une troisième non ouverte traduit cet amateurisme qui est pré-judiciable", insiste le marin. Cette absence de formation des équipages explique en grande partie les causes des accidents en mer qui relèvent souvent de fautes humaines. "Si les matelots du Al-Moubarak avaient eu une connaissance du bateau, ils n'auraient pas disposé les bagages jusqu'à boucher les zones de dégagement de l'eau comme ce fut le cas selon les rescapés" ajoute notre interlocuteur.

Encore une fois, toutes ces fautes qui mettent la vie d'autrui en danger, n'alimentent que les plaques publiques. "Tant que les autorités ne sanctionneront personne, il en sera ainsi" ironise Kama, un mécanicien de Mutsumadu pour qui le laxisme est une norme générale du transport aux Comores, que ce soit en mer, dans les airs et sur les routes.

KAMAL'EDDINE SAINDOU

"C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE J'AI DES PROBLÈMES AVEC CE BATEAU"

A LI YACHOURTU EST L'ARMATEUR DU AL-MOUBARAK, AFFRÉTÉ PAR LA COMPAGNIE BON VOYAGE.

Combien de voyageurs transportait le navire au moment du naufrage et quelle était sa capacité ? ALI YACHOURTU : Il y avait 51 passagers et 24 membres de l'équipage, ce qui fait 75 personnes au total. Le bateau peut accueillir 300, c'est un grand bateau, de 44 mètres de long.

Que s'est-il passé avant le naufrage ?

Le bateau est parti de Majunga le vendredi à 18h30. Samedi à 7h30, j'ai été en communication avec le capitaine. Il m'a dit que tout allait bien, qu'il n'y avait aucun problème, mais il ne savait pas à quelle heure il serait à Mutsumadu. On a pris rendez-vous pour un contact radio à 15 heures. A l'heure dite, il n'était pas là. Ni à 20 heures, ni à minuit, ni à 2 heures... Dès qu'il a eu terminé la communication, a eu lieu l'accident, de 7h40 à 8h10.

Vous n'avez pas donné l'alerte en voyant qu'il ne répondait pas ?



Le bateau Al-Moubarak, il y a quelques mois.

Non, je n'étais pas inquiet. C'est le dimanche, à partir de 10 heures, que j'ai compris que ce n'était pas normal. Votre bateau était-il doté des équipements de sécurité suffisants ? Oui. Il avait cinq bombards, les vedettes de sauvetage, plus de 200 gilets, les communications BLU et VHS... De décembre à avril, il était au bassin à

tir comoriens, tandis que Madagascar a rarement fait d'eau des citoyens à part entière. Cependant au bout du voyage, la belle vie ne les attend pas forcément. La plupart se retrouvent sans parcelle, sans maison ; pendant des décennies, le partage des biens familiaux s'est fait sans eux, et ce n'est souvent pas leurs maigres économies qui leur permettent de s'installer."

LES "ENFANTS DU MHADANA" ONT SOUFFRÉT DES PREMIERS mois après leur arrivée, des conditions de vie précaires de leur nouveau foyer, aggravées pour certaines familles par la perte des bagages dans la dérive du bateau. La langue -tous parlent malgache- ne facilitait pas leur intégration, et le fait que certains n'aient aucun papier d'identité semblait constituer un obstacle à leur scolarisation. Qu'en est-il un an après ? Fatima Bacar, responsable de la cellule d'écoute de protection de l'enfance soutenue par l'Unicef, a suivi la plupart des familles depuis septembre 2005. Très inquiète au début, elle est plutôt optimiste quant à leur situation actuelle. Elle rend visite régulièrement à 28 des 39 enfants. "Certains sont partis à Mohéli. Deux sont dans une famille d'accueil à Wani que je n'ai pas encore trouvée. Et deux sont partis à Mayotte en kwassa avec un membre de la famille. Ils sont bien arrivés", indique-t-elle. Les petits naufragés qu'elle n'a pas perdus de vue sont répartis dans quatre familles : 8 vivent à Bandrani, 5 à Mutsumadu, 7 à Drindi, et 8 dans le Nyumakele. "Chaque fin de mois, je touche ces régions pour voir l'évolution de ces enfants", précise-t-elle. D'après Fatima, ils fréquentent à la fois les écoles coranique et laïque. "Ils arrivent bien à parler la langue maintenant, ce qui les a aidés à s'intégrer", se réjouit-elle. "Pendant les vacances, ceux qui habitent à la campagne sont emmenés

DES NOUVELLES DE SOIFIA

SINSTRE COINCIDENCE. VOILÀ UN AN, LE 16 SEPTEMBRE 2005, LA BOUDEUSE PORTAIT SECOURS AUX NAUFRAGÉS DU MHADANA, à la dérive alors qu'il devait relier Nosy Be à Mutsumadu. 61 passagers y étaient entassés depuis dix jours. Aucun disparu. Mais leur débarquement à Moroni prendra les bâauda à la gorge. "A la vue des rescapés, une étrange impression traverse la foule", décrivent-ils alors. "30 enfants entre 5 et 10 ans, les vêtements en lambeaux, déambulent pieds nus sur le quai. Suivent des vieillards, des hommes et des femmes comme sortis de nulle part (...) La joie de la délivrance s'est muée en une tristesse indescriptible. Sauvé des eaux, le Mhadana continue sur terre, à livrer ses mystères." En tout, 39 enfants avaient fait le voyage pour le compte de leurs parents, accompagnés d'un membre de leur famille ou simplement confiés à un adulte embarqué. Leur nombre fera d'abord penser à un trafic d'enfants. En réalité, comme d'autres avant eux, ils quittaient tout simplement Madagascar où la situation de leurs parents, presque tous originaires de Ndzuani et installés depuis une ou deux génération(s), devenait trop précaire. "Depuis l'arrivée au pouvoir de Ravalomanana, le prix des denrées alimentaires a augmenté, il n'y a de l'électricité que deux heures par jour... La vie est devenue très difficile à Diego-Suarez, Nosy Be et Majunga", nous expliquait alors Fatima Bacar, responsable de la cellule d'écoute de protection de l'enfance soutenue par l'Unicef, a suivi la plupart des familles depuis septembre 2005. Très inquiète au début, elle est plutôt optimiste quant à leur situation actuelle. Elle rend visite régulièrement à 28 des 39 enfants. "Certains sont partis à Mohéli. Deux sont dans une famille d'accueil à Wani que je n'ai pas encore trouvée. Et deux sont partis à Mayotte en kwassa avec un membre de la famille. Ils sont bien arrivés", indique-t-elle. Les petits naufragés qu'elle n'a pas perdus de vue sont répartis dans quatre familles : 8 vivent à Bandrani, 5 à Mutsumadu, 7 à Drindi, et 8 dans le Nyumakele. "Chaque fin de mois, je touche ces régions pour voir l'évolution de ces enfants", précise-t-elle. D'après Fatima, ils fréquentent à la fois les écoles coranique et laïque. "Ils arrivent bien à parler la langue maintenant, ce qui les a aidés à s'intégrer", se réjouit-elle. "Pendant les vacances, ceux qui habitent à la campagne sont emmenés

aux champs. Ils s'adaptent très bien."

Selon les fonds qui lui sont alloués par l'Unicef, l'unique "assistant sociale" itinérante de Ndzuani leur apporte une aide matérielle tous les un ou deux mois. "Un effort a été fait et j'arrive à encadrer ces enfants", souligne-t-elle. "La famille qui vit à Bandrani a tout de même beaucoup de difficultés. Si je ne passe pas, c'est eux qui viennent me dire qu'ils n'ont plus rien à manger." Depuis l'année dernière, aucun des parents qui avaient confié leurs enfants à des membres de leur famille ou à des passagers du bateau ne sont rentrés à leur tour. "Il n'y a pas de nouvelles d'eux", indique Fatima Bacar. Pas de nouvelle, non plus, des bagages des passagers. Certains, pourtant, comptaient sur ce qu'ils avaient emporté pour subsister quelques temps. C'était le cas de Saidi Mjanga : "J'avais amené trois sacs de riz, des ambrevades, de la limonade, de l'eau..."

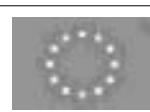
tout ça a permis d'approvisionner les gens à bord [durant la dérive, ndlr]. Mais moi, j'avais amené ces provisions pour faire vivre ma famille. Je n'ai pas pu plus récupérer mes bagages. J'ai quitté Madagascar avec mes moyens pour m'installer ici, dans mon pays, et maintenant je n'ai plus rien." Les chances de récupérer l'équivalent de ses biens sont minces : aucune enquête n'a été ouverte.

Le tribunal de Moroni n'avait pas jugé nécessaire d'ouvrir une information pour connaître les responsables de la surcharge du bateau, qui de surcroît ne possédait pas les équipements de sécurité nécessaires. Quant aux autorités de Ndzuani, on serait bien en peine d'attendre une réaction de leur part. Le navire appartient à l'île autonome, qui avait signé un contrat de location-vente avec un proche du président Bacar.

LISA GIACHINO



UNION DES COMORES
Ministère des Finances, du Budget, de l'Economie,
du Plan, chargé de la Promotion de l'Emploi
Ordonnateur National du FED



UNION EUROPEENNE
Délégation de la Commission Européenne
chargée des Comores à Maurice

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur National du FED aux Comores, recrute pour les besoins de la **Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CA-ON)**

UN COMPTABLE DE PROJETS

Contexte :

Afin de permettre à l'Union des Comores de disposer des services performants de gestion de la coopération avec l'Union Européenne, un programme d'appui institutionnel à l'Ordonnateur National du FED a été mis en place depuis 1999. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme (CA-ON) Le Ministre des Finances de l'Union des Comores, Ordonnateur National du FED recrute un comptable pour le projet CA-ON.

a) Les principales missions du comptable seront :
- Suppléer le Responsable de la Section Comptable dans la gestion des Projets FED
- La vérification des bons de commande, contrats, conventions et marchés,

- La vérification de l'éligibilité des dépenses et engagements,
- La vérification des factures des fournisseurs avant la préparation des chèques à présenter à la signature et la facture à payer,
- La vérification de la disponibilité budgétaire (engagement et paiement),
- Contrôle des mémoires comptables, et les pièces justificatives des projets FED,
- Classement des engagements (contrats, bon de commande, DP...) et les pièces justificatives probantes (Paiement effectué, facture acquittée,...) des projets,
- Assure l'organisation logistique des diverses réunions, missions et réceptions effectuées par et pour le compte de la CA-ON. Il suivra notamment les for-

maliés liées à l'accueil, l'hébergement et les visas de séjour.

Il accomplit avec toute sa compétence, dans le domaine de ses fonctions, les tâches qui lui sont confiées par les RAF de la CA-ON.

b) Profil requis

- Diplôme d'études supérieures minimum (BAC + 3) en comptabilité ;
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins trois (3) ans ;
- Expérience dans la gestion comptable de projet ou structures équivalentes.
- Maitrise de l'outil informatique et des logiciels usuels (tableur, traitement de texte, courrier électronique),
- Parfaite capacité de communication écrite et

orale en français.

c) Critères d'évaluation supplémentaires,

- Expérience dans la gestion comptable de projet ou structures équivalentes ;
- La connaissance des procédures FED ou autres bailleurs de fonds internationaux serait un plus ;
- Connaissance de logiciels comparables
- Capacité de travail en équipe multidisciplinaire nationale et internationale;

d) Lieu de Travail

- Le lieu de travail est le siège de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED à Moroni.

e) La durée et la nature du contrat

Le contrat de droit comorien sera d'une durée maximale de 12 mois, renouvelable,

Les dossiers de candidature (CV, lettre de motivation, diplômes, attestations) sont à adresser à l'adresse suivante, jusqu'au 25 septembre 2006 à 10h00, Monsieur le Coordonnateur de la CA-ON, Maison des Projets, Avenue de la Corniche, Moroni.

f) Date de prise de service :

Le candidat retenu prendra service dans la première quinzaine du mois d'octobre 2006.

Pour plus d'informations complémentaires, appeler le 73 53 53. CAON - Maison des projets.

Uniquement les candidats retenus seront contactés.

UN CHARGE DE SUIVI DES PROJETS ET DE LA COMMUNICATION

Contexte :

Afin de permettre à l'Union des Comores de disposer des services performants de gestion de la coopération avec l'Union Européenne, un programme d'appui institutionnel à l'Ordonnateur National du FED a été mis en place depuis 1999. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme (CA-ON) Le Ministre des Finances de l'Union des Comores, Ordonnateur National du FED recrute un Chargé de suivi des projets et de la communication.

a) Les principales missions du Chargé de suivi des projets et de la communication seront :

- Participer activement à toutes les étapes de l'Instruction des nouveaux projets,
- Faire le suivi technique et administratif des dossiers des projets qui lui sont confiés,
- Appuyer et participer aux différentes missions

techniques relatives aux projets FED dont il a la responsabilité de suivi,

- Participer aux dépouillages des appels d'offres concernant les projets FED dont il assure le suivi, ainsi qu'à leur évaluation,
- Il assure la communication entre la CA-ON et les différents partenaires, en matière de nouveaux instruments financiers, nouvelles possibilités de partenariat entre les Comores et la commission européenne

- Appuyer les opérateurs de la société civile en matière de montage de projets et actions de coopération

- Il informe les différents partenaires de la CA-ON des informations reçues de la DCE notamment en matière de mise en place de nouveaux projets et divers outils de la coopération,

Il accomplit avec diligence et toute sa compétence,

dans le domaine de ses fonctions, les tâches qui lui sont confiées par les régieurs du Devis Programme de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED.

b) Profil du candidat :

- Profil requis (1)
- Diplôme d'études supérieures (BAC + 4, minimum), ingénieur de développement, économie ou sciences sociales et juridiques.
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq (5) ans ;
- Expérience confirmée d'au moins deux (2) ans dans un programme ou projet en rapport avec les domaines de développement ou de coopération ;
- Capacité de communication écrite et orale en français ;
- **c) Critères d'évaluation supplémentaires**
- La connaissance du secteur de la coopération,

- Une expérience de plus de deux (2) ans dans un programme ou projet en rapport avec les domaines de développement ou de coopération ;

- La connaissance des procédures FED ou autres bailleurs de fonds internationaux serait un plus ;
- Maitrise de l'outil informatique et des logiciels usuels (tableur, traitement de texte, PowerPoint, courrier électronique),
- Capacité de travail en équipe multidisciplinaire nationale et internationale;

d) Lieu de Travail

- Le lieu de travail est le siège de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED à Moroni.

- Le chargé de suivi des projets sera amené à effectuer des déplacements dans les îles.

e) La durée et la nature du contrat

Le contrat de droit comorien sera d'une durée maximale de 12 mois, renouvelable,

Les dossiers de candidature (CV, lettre de motivation, diplômes, attestations) sont à adresser à l'adresse suivante, jusqu'au 25 septembre 2006 à 10h00, à Monsieur le Coordonnateur de la CA-ON, Maison des Projets, Avenue de la Corniche, Moroni.

f) Date de prise de service :

Le candidat retenu devra prendre service dans la première quinzaine du mois d'octobre 2006.

Pour plus d'informations complémentaires, appeler le 73 53 53. CAON - Maison des projets. Uniquement les candidats retenus seront contactés.

(1) Ces critères sont les exigences minimales.

UN CHARGE DE SUIVI DES PROJETS ET DE LA PROGRAMMATION

Contexte :

Afin de permettre à l'Union des Comores de disposer des services performants de gestion de la coopération avec l'Union Européenne, un programme d'appui institutionnel à l'Ordonnateur National du FED a été mis en place depuis 1999. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme (CA-ON) Le Ministre des Finances de l'Union des Comores, Ordonnateur National du FED recrute un Chargé de suivi des projets et de la programmation.

a) Les principales missions du Chargé de suivi des projets et de la programmation seront :

- Faire le suivi technique et administratif des dossiers des projets qui lui sont confiés,
- Appuyer et participer aux différentes missions

techniques relatives aux projets FED dont il assure le suivi,

- Participer aux dépouillages des appels d'offres concernant les projets FED dont il assure le suivi, ainsi qu'à leur évaluation technique et financière,
- Effectuer le suivi administratif des dossiers, notamment la recherche d'informations techniques et financières auprès des partenaires nationaux et insulaires (BCC, CGP, Trésor public, Ministères, DNI,...)

- Participer activement à la rédaction des documents de programmation et rapports d'activités de la CA-ON (rapport conjoint annuel, documents de programmation DSP et PIN et tout autre document dont la rédaction lui sera demandée par le Régisseur),

Il accomplit avec diligence et toute sa compétence, dans le domaine de ses fonctions, les tâches qui lui sont confiées par les régieurs du Devis Programme de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED.

b) Profil du candidat :

- Profil requis (1)
- Diplôme d'études supérieures (au moins niveau BAC + 4) en économie, droit ou sciences sociales
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq (5) ans
- Expérience confirmée d'au moins deux (2) ans dans un projet ou programme similaire ;
- Bonne capacité de communication et de rédaction en français.

c) Critères d'évaluation supplémentaires

- Une expérience de plus de deux (2) ans dans un

projet ou programme similaire ;

- La connaissance des procédures FED ;
- Maitrise de l'outil informatique et des logiciels usuels (tableur, traitement de texte, PowerPoint, courrier électronique)
- Capacité de travailler avec les partenaires internationaux, et les institutions nationales en charge de la coopération internationale.

- Capacité de négociation, de concertation avec l'Administration

d) Lieu de Travail

- Le lieu de travail est le siège de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED à Moroni.

- Le chargé de suivi des projets sera amené à effectuer des déplacements dans les îles.

e) La Durée et la nature du contrat

Le contrat de droit comorien sera d'une durée maximale de 12 mois, renouvelable. Les dossiers de candidature (CV, lettre de motivation, diplômes, attestations) sont à adresser à l'adresse suivante, jusqu'au 25 septembre 2006 à 11h00, à Monsieur le Coordonnateur de la CA-ON, Maison des Projets, Avenue de la Corniche, Moroni.

f) Date de prise de service :

Le candidat retenu devra prendre service dans la première quinzaine du mois d'octobre 2006.

Pour plus d'informations complémentaires, appeler le 73 53 53. CAON - Maison des projets. Uniquement les candidats retenus seront contactés.

UN CHARGE DE CONTRATS - FINANCES ET APPUIS BUDGETAIRES

Contexte :

Afin de permettre à l'Union des Comores de disposer des services performants de gestion de la coopération avec l'Union Européenne, un programme d'appui institutionnel à l'Ordonnateur National du FED a été mis en place depuis 1999. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme (CA-ON) Le Ministre des Finances de l'Union des Comores, Ordonnateur National du FED recrute un chargé de contrats et finances pour le projet CA-ON.

a) Principales missions de chargé contrats finances:

- Suppléer le Responsable Administratif et Financier de la CAON dans la gestion des marchés et des contrats,
- Participation à l'Instruction des programmes et

projets FED en conformité avec les procédures FED,

- préparation des avis d'information et avis de marchés,
- participation à la préparation des dossiers d'appel d'offre notamment en terme de contrôle de conformité administrative,
- élaboration des contrats (services, travaux, fournitures),
- participation au comité d'évaluation des offres,
- suivi des contrats,
- information des soumissionnaires,
- appui aux comptables des projets FED en matière d'élaboration de Dossier d'Appel d'Offre et contrats,
- Gestion, suivi et contrôle administratif et financier des appuis budgétaires,

Suivi et traitement des dossiers relatifs à la bonne

gouvernance, notamment les questions liées aux droits de l'Homme.

Le chargé de finances accomplit dans le domaine de ses fonctions, les tâches qui lui sont confiées par le RAF de la CA-ON.

b) Profil requis

- Diplôme d'études supérieures (BAC + 4 minimum) en administration ou en droit,
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins six (6) ans,
- Bonne connaissance de la chaîne des dépenses publiques,
- Parfaite capacité de communication écrite et orale en français.

c) Critères d'évaluation supplémentaires

- Expérience professionnelle pertinente supérieure

ou égale à six (6) ans,

- Une expérience professionnelle dans la gestion de marchés publics,
- Une expérience professionnelle dans l'administration publique,

- La connaissance des procédures FED ou autres bailleurs de fonds internationaux serait un plus

- Capacité de travail en équipe multidisciplinaire nationale et internationale.

- Maitrise de l'outil informatique et des logiciels usuels (tableur, traitement de texte, courrier électronique),

- Capacité de négociation, de concertation avec l'Administration

d) Lieu de Travail

- Le lieu de travail est le siège de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nationale du FED à Moroni.

- Le chargé de suivi des projets sera amené à effectuer des déplacements dans les îles.

e) La durée et la nature du contrat

Le contrat de droit comorien sera d'une durée maximale de 12 mois, renouvelable.

Les dossiers de candidature (CV, lettre de motivation, diplômes, attestations) sont à adresser à l'adresse suivante, jusqu'au 25 septembre 2006 à 10h00,

Monsieur le Coordonnateur de la CA-ON, Maison des Projets, Avenue de la Corniche, Moroni.

f) Date de prise de service :

Le candidat retenu prendra service dans la première quinzaine du mois d'octobre 2006.

Pour plus d'informations complémentaires, appeler le 73 53 53. CAON - Maison des projets.

Uniquement les candidats retenus seront contactés.

LA MA-MWE, FOURNISSEUSE OFFICIELLE EN SCANDALES

LE SERVICE ANTI-FRAUDE DE LA SOCIÉTÉ D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ EST ACCUSÉ D'AVOIR... FRAUDÉ. DES SALARIÉS SOUPÇONNENT LES AUTORITÉS DE FREINER L'ENQUÊTE. LE PROCUREUR DÉMENT.

DÉCIDÉMENT À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ, il ne se passe pas six mois sans qu'une affaire de détournement ne défraye la chronique. Cette fois-ci, ce sont les gendarmes de la société qui sont sur la sellette. Le service incriminé n'est autre que celui qui est chargé de lutter contre les tricheurs. Le département anti-fraude est soupçonné... d'avoir fraudé. "Il est accusé d'avoir émis et encaissé des factures non enregistrées par la comptabilité", déclare Ali Ahmed Mahamoud, chargé de communication à la Ma-mwe.

Tout est parti d'un reçu présenté à la caisse, mais sans document correspondant au niveau des archives de l'entreprise. Il s'agit d'une quittance remise à un abonné contrevenant

après qu'il ait payé la somme de 75.000 fc (150 euros) d'amende. Sans trace au niveau des services comptables de la société, l'affaire remonte jusqu'au département de la lutte contre la fraude d'où serait parti le reçu. Mais à la surprise générale, c'est le chef du département qui est suspecté d'avoir organisé un réseau comptable parallèle. Interpellé par la gendarmerie, le chef du service nie les faits et accuse une caissière d'avoir commis une négligence. Pourtant, un autre client vient confirmer que "cette même personne a émis des reçus qui se révèlent différents de ceux de l'agent comptable". Ce sixième scandale met en évidence les difficultés d'organisation internes que connaît la société nationale. "Comment se fait-il que ce service a vécu durant plus de trois mois sans

aucun contrôle ? Comment peut-on émettre des reçus sans l'avis du service juridique ? Comment l'amende passe de 200.000 fc [400 euros, ndlr] à 75.000 fc [150 euros, ndlr] ?" Ce sont autant de questions que se pose le service juridique de la société, qui n'en est pas à son dernier étouffement. Suspendu par l'entreprise, le suspect a fait un bref passage entre les mains des limiers. Détenu en garde à vue, il a été relâché. "Je ne peux pas comprendre comment quelqu'un qui a détourné des fonds publics aussi considérables est libre. Il peut voyager librement et quitter le territoire. Mais d'après le déroulement de l'affaire, on veut étouffer l'enquête. Le directeur semble vouloir le protéger", soutient un membre du service juridique.

Certains voient même des ramifications politiques à l'affaire. "Le fraudeur est protégé par le ministre de la Justice car il est un de ses proches", lance un agent de la Ma-mwe qui suit de près cette histoire et qui détient une partie des factures falsifiées. Le ministre de la Justice étant en voyage, ces allégations n'ont pu être vérifiées ou de moins lui être soumises par nos soins.

CÉPENDANT, LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, Azad Mzé, dément en expliquant que le concerné n'a pas été placé en liberté provisoire puisqu'il a seulement effectué une garde à vue. Une information judiciaire sera ouverte une fois que le dossier sera transmis au Parquet, précise-t-il. Cette affaire masque à peine les autres déboires et boudures que la société occasionne au détriment de ses clients. Depuis bientôt six mois, le service de réclamation est saturé. Les abonnés ne cessent de se plaindre de factures de plus en plus salées. Une panne informatique serait à l'origine de ces erreurs. "Depuis décembre 2005, le logiciel de gestion des clients est saturé. Il fallait des maintenances qu'on n'a jamais faites. Nous avons installé un autre logiciel. Mais comme tout nouvel outil, les imperfections ne manquent pas. Mais nous prenons actes de ces erreurs", soutient Ali Ahmed Mahamoud, responsable communication à la Ma-mwe. Les abonnés se voient souvent réclamer des arriérés qu'ils ont déjà payés. La solution à l'heure actuelle ? Bien garder les factures précédentes.

AHMED ABDALLAH

SAMBI PROMULGUE ET S'ENVOLE

LES LOIS SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, L'ORGANISATION JUDICIAIRE ET LE STATUT DES MAGISTRATS ONT ÉTÉ SIGNÉES PAR LE PRÉSIDENT DE L'UNION.

LE PRÉSIDENT SAMBI A PROMULGUÉ LA SEMAINE DERNIÈRE UN ENSEMBLE DE lois relatives au partage des compétences entre l'Union et les îles concernant la sécurité intérieure, l'organisation judiciaire et le statut des magistrats. L'annonce officielle de la signature a eu lieu quelques heures avant que Sambi ne s'envole pour un périple de vingt jours, qui le mènera entre autres au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, ainsi qu'en Roumanie.

Cette promulgation est accompagnée d'un décret d'application dont l'exécution sera supervisée par une commission d'accompagnement du partage des compétences. Cependant, la loi sur les sociétés d'Etat, dont la gestion est l'un des principaux points d'achoppement entre l'Union et les îles, a vu sa promulgation différée. "Elle présente plusieurs vices de forme. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut prendre le temps nécessaire pour la rendre plus claire", déclare Fouad Mhadji, chef du cabinet civil à la présidence de l'Union. Cette promulgation est le fruit d'un long processus. Des représentants de l'Union comme ceux des îles s'étaient réunis pendant deux semaines pour s'accorder sur l'application des multiples lois votées à la hâte durant le régime Azali. "C'est d'abord une promesse du président Sambi. Il avait dit qu'il allait les promul-

guer donc c'est chose faite. Ensuite, c'est la volonté des représentants du peuple. Bon ou mauvais, mais les députés ont décidé ainsi. Il fallait donner suite", s'exclame Fouad Mhadji.

LA MISE EN APPLICATION DE CES LOIS VIENT peut-être mettre fin à de longues tractations entre l'Union et les îles autonomes. Cela fait plusieurs années que les exécutifs des îles réclament sans relâche le respect des textes de loi. "Nous attendons d'abord le décret d'application. Sans cela on ne peut pas encore applaudir. Lors du pouvoir Azali des initiatives pareilles étaient faites mais l'application n'a jamais eu lieu", déclare Said Soithil Mhadji, du Rassemblement pour l'autonomie de Mwali, ancien ministre de l'Intérieur de l'île.

À Ngazidja où la réclamation avait pris toute son ampleur (lire Kashkazi n°51), on ne cache pas sa satisfaction. "On a toujours voulu que les textes soit appliqués. Certes il y a des imperfections dans les textes mais cela n'empêche pas qu'on les applique. Mais ce qui nous touche le plus reste l'approche suivie pour régler ce litige. C'est la concertation qui a donné ce résultat. Pourvu que cela dure pour le reste du mandat [de Sambi, ndlr]", se félicite Jean Youssouf, directeur du cabinet du président Elbak.

AA

DÉTOURNEMENT DE FRAIS DE PASSEPORTS À NDZUANI

UN ANCIEN GENDARME SURNOMMÉ CHAT BOTTÉ, QUI ÉTAIT EN CAVALE, SE TROUVE ENTRE LES MAINS DE LA GENDARMERIE À Ndzuani. Il va devoir s'expliquer sur la disposition des dossiers -et de l'argent qui les accompagnait- de nombreuses demandes de passeport adressées par les habitants de l'île. Poursuivi également, l'ancien délégué de l'Union, qui suivait les dossiers.

"Il a égaré mon dossier et empoché les 25.000 fc [50 euros, ndlr] de droits pour le passeport et ensuite il décline toute responsabilité de cette perte", accuse un ancien garde présidentiel qui ne serait pas

la seule victime. Parmi celles-ci certaines personnes auraient pu récupérer leur dossier et leur argent, d'autres non.

L'ancien délégué de l'Union affirme quant à lui qu'il a été expulsé de son bureau et que son véhicule de service lui a été confisqué par des jeunes partisans du nouveau régime, niant aussi toute responsabilité liée à la perte de ces documents.

En attendant, les tous nouveaux bacheliers désirant quitter l'île s'impatientent en attendant la nomination de l'agent chargé de recevoir leur demande.

NEP

OUANGANI : LES PARENTS NE DÉSARMENT PAS

LEURS ENFANTS SCOLARISÉS EN 6ÈME LE SONT DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BARAKANI.

DEPUIS LA RENTRÉE, LES PARENTS DE LA SOIXANTAINE D'ENFANTS du village de Ouangani qui ont été admis en 6ème cette année ne cessent de contester la décision du vice-rectorat de scolariser ces enfants dans l'établissement primaire du village voisin de Barakani (lire Kashkazi n°52). Il n'est pas question ici de litige inter-villageois, mais de confort d'étude pour les enfants, affirment les parents. Après de multiples manifestations devant l'école, les parents sont passés à la vitesse supérieure cette semaine en barricadant la mairie de leur commune. Lundi et mardi, celle-ci a été vidée de ses occupants et fermée. "On a eu une réunion jeudi dernier avec le principal du collège de Chiconi [où les parents souhaitent que leurs enfants soient acceptés, ndlr]", raconte une mère d'un des enfants

scolarisés à Barakani. "Il nous a clairement fait comprendre que la question devait être traitée par nos élus. Lundi, on a donc décidé de fermer la mairie. On restera là jusqu'à ce qu'on obtienne ce qu'on veut. La mairie restera fermée jusqu'en 2012, quand on aura un collège", affirme-t-elle mardi matin. C'est-à-dire : "Que nos enfants aillent dans un vrai collège, avec des enfants de leur âge, un CDI, des surveillants, des salles de sciences..." énumère une autre maman. "C'est une question d'égalité", affirme à ses côtés un papa, devant le portail fermé de la mairie. "Comment nos enfants peuvent avoir les mêmes chances que les autres s'ils ne bénéficient pas des mêmes conditions d'étude ?!" Et la première femme interrogée de poursuivre : "Certains élus nous ont même dit que si on voulait une

MARDI APRÈS-MIDI, LES MANIFESTANTS ont rencontré les conseillers municipaux de la commune -le maire, en déplacement, était absent. Selon Amourani Harofai, l'un des porte-parole du mouvement, "ça ne s'est pas très bien passé". Toutefois, le piquet de grève a été levé mercredi matin : la mairie a rouvert ses portes. "On a suspendu le mouvement car depuis mardi matin, nos enfants sont scolarisés provisoirement au lycée de Kahani. Cela nous convient. Et les élus ont dit qu'ils allaient réfléchir à une solution. Mais s'il ne se passe rien dans les prochains jours, si nos enfants continuent d'aller à Barakani, nous recommencerais", explique-t-il.

RC

7
j
o
u
r
s

LES ÉTUDIANTS DE MADA INQUIETS

Les étudiants comoriens à Madagascar se sentent abandonnés. La dernière mission envoyée par le ministère des Affaires étrangères pour tenter de trouver une solution au calvaire des 2.000 apprentis de l'archipel qui séjournent à Madagascar n'a pas donné de résultats. "Nos principaux problèmes ne sont pas touchés du tout. Ils ont parlé d'autres choses qui nous intéressent peu. Mais cela ne nous étonne pas car ils n'ont pas voulu nous associer alors qu'on est les principaux concernés. D'une manière générale, on constate un manque de volonté politique pour nous sortir de ces malheurs", soutient Anzaoui Ben Ali, président des étudiants comoriens à Madagascar qui est à Moroni pour tenter de trouver une solution fiable. Ces étudiants souhaitent le règlement de deux points essentiels : une diminution du prix de la carte de séjour qui coûte environ 150.000 fc (250 euros) et l'installation d'une représentation diplomatique digne de ce nom".

SESSION DES DÉPUTÉS À NDZUANI

Le parlement de Ndzuani a tenu la semaine dernière sa première session ordinaire de l'année 2006-2007. Au programme, la question du statut de la société d'hydrocarbures et de l'aviation civile, les tarifs communaux qui doivent être prochainement être exposés dans toutes les communes de Ndzuani, et l'organisation des importations de riz.

COORDINATEUR DE L'UNION À MWALI

Aladine Daroumi vient d'être nommé coordinateur de l'action gouvernementale de l'Union des Comores dans l'île de Mwali. Il remplace Madi Attoumani.

caisse de resonance

LIFTING POUR LA MOSQUÉE DE MORONI

La vieille mosquée de vendredi de Badjanani, à Moroni, prise en photo par tous les touristes des Comores, est en réfection. Outre l'argent encassé lors des demandes de prière, la mosquée est entretenue grâce aux 50.000 fc (100 euros) donnés à chaque madjilis de mariage par la famille de l'épouse, et aux 50.000 fc donnés par l'époux le jour où il rejoint le domicile conjugal. Autre source de revenus, les 25.000 fc versés par les familles en deuil pour chaque funéraille, alors que les autres mosquées de Moroni reçoivent 3.000 fc. Cependant pour l'instant, le budget de la mosquée n'a pas été entamé pour effectuer ces travaux, grâce aux dons en espèces, en ciment, en sable et en gravier de croyants.

Ce qui n'empêche pas Hassane Mohamed Djalim, l'un des membres de la commission administrante la mosquée, de lancer un appel "à tous les Comoriens et étrangers de venir participer à la reconstruction de la mosquée car il y a beaucoup à faire".

EMM

ARCHIVE PHOTO



Rencontre d'un autre type

Une rencontre entre dames "autochtones" et du milieu colonial, à Dzaoudzi. L'administration française était concentrée en Petite Terre, à Maore, jusqu'au transfert de la capitale à Moroni, voté en 1958 par le Conseil de gouvernement de l'autonomie interne, et par

l'Assemblée nationale française. Les femmes mahoraises qui bénéficiaient des revenus de l'administration coloniale verront alors leur mari partir pour Ngazidja. Une frustration qui expliquera en partie l'ardeur des fameuses chatouilleuses des années 60-70.

Il y a 117 ans, le 18 septembre 1889, le prince Mahmoud était désigné régent de sa jeune demi-sœur Salima Machimba, choisie comme reine de Mwali. Fille de Djoumbe Fatima et du colon Fleuriot de Langle, la jeune fille fut élevée par les sœurs catholiques de Maore.

A vos marques... au guichet !

Les fonctionnaires de Ndzuani ne percevront plus leur salaire de la main à la main.

LES AGENTS DE L'ETAT EN ACTIVITE DANS L'ILE DE NDZUANI QUI PERCOURENT UN SALAIRE SUPERIEUR OU EGAL A 40.000 FC (80 euros), ont herite d'une nouvelle mission qui leur demandera de se degourdir un peu les pieds : ils doivent dans les plus brefs delais se presenter dans les differents guichets de la Poste munis d'une carte d'identite, d'une photo et de leur badge de travail. Objectif : ouvrir un compte qui leur permettra de percevoir leur salaire.

Ndzuani s'aligne donc en la matière sur le fonctionnement adopté à Ngazidja, où les attouchements aux guichets sont devenus le rituel qui signale le deblogeage des salaires de la fonction publique. Un nouveau systeme qui ne devrait pas depailler aux employes de l'Etat. Leur paiement se faisait en effet auparavant par la tresorerie de l'ile via un billetteur designe par le service. Celui-ci se rendait lui-meme

à la tresorerie publique et payait ensuite les fonctionnaires de la main à la main, sur les lieux de leur travail ou même en ville.

Les bureaux regorgent ainsi d'histoires d'agents qui affirment avoir été volés par ces billetteurs avares d'argent, mais jamais d'histoires : l'un aurait perdu l'un de ses parents, l'autre serait confronté à l'hospitalisation de sa femme ou à son accouchement, ce qui les aurait obligeés à consommer l'argent des fonctionnaires...

Le passage au nouveau systeme n'est cependant pas simple pour tout le monde, et notamment pour ceux qui n'ont pas de carte d'identite et n'auront donc pas de numero de compte bancaire à remettre à leur chef de service. S'ils ne trouvent pas de solution, ils seront depourvus quand le Ramadan sera venu.

NEP

Dis-moi qui paie ton écolage, je te dirai qui tu aimes...

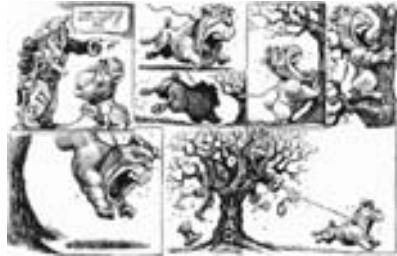
70% DES JEUNES FILLES INSCRITES DANS LES ECOLES PRIVEES COMORIENNES voient leur écolage payé par une personne qui n'a rien à voir avec leur famille - un homme en l'occurrence. C'est ce que révélait une enquête confidentielle sur les groupes sociaux vulnérables menée en 2000-2001 par l'Ascofob. "En tête des personnes qui paient ces écolages se trouvent non pas les cadres et

fonctionnaires comme on pourrait s'y attendre, mais les taximen", précise Saïd Abdou Salim, qui a accédé à ces données dans le cadre de travaux socio-économiques. "Effectivement, on se rend compte que les chauffeurs sont les mieux placés pour approcher ces jeunes filles, puisqu'elles doivent se rendre tous les jours à l'école et n'ont pas forcément d'argent pour payer le taxi. C'est facile pour eux de les

poser entre deux courses, de créer des liens et de prélever un peu d'argent sur leur budget en échange de leurs charmes. Elles s'habillent bien alors que ni papa ni maman ne paient leurs vêtements. Voilà qui pose le problème de la vulnérabilité incroyable de ces jeunes filles et de la démission des parents, obligés de faire les non-voyants puisque leur enfant se débrouille."

LG

Bon chien ?



Oncle Sam (le symbole des Etats-Unis) à Bush : "Attrape ceux qui m'ont fait mal !" Un dessin de Kai publié dans The Economist.

"Ma grossesse sans risque", un accouchement difficile

Trois ans pour ajouter les "f" absents !

LE GYNECOLOGUE SOULÉE ISSA VIENT DE PUBLIER UN LIVRE INTITULÉ "MA GROSSESSE SANS RISQUE". CELUI-CI SE PRÉSENTE COMME UN MANUEL PRATIQUE pour les femmes enceintes et toute personne désireuse de connaître la santé de la reproduction. Vendu 7.500 fc (15 euros), le bouquin guide la future mère du début de la grossesse jusqu'à l'accouchement. "C'est les expériences que j'ai vécues dans le métier qui m'ont donné l'idée de faire ce livre. J'ai senti que la femme a toujours besoin d'un guide pour vivre cette étape. Dans ce manuel, vous trouverez les informations d'ordre général sur la grossesse et les réponses à vos questions, même à celles que vous n'osez pas poser",

soutient le docteur Issa. Le livre a coûté pour sa fabrication la bagatelle de 7 millions de fc (14.000 euros) et près de 2 ans de préparation. Malgré cet investissement, il présentait beaucoup de fautes survenues au moment de l'impression. C'est pourquoi l'auteur a pris 3 ans après l'impression avant de le lancer, ajoutant à la main tous les "f" absents de tous les exemplaires... Le médecin a profité de l'occasion pour montrer les difficultés que rencontrent les gynécologues dans l'accomplissement de leur travail. "Chaque le gynécologue est confronté à des gens qui pleurent. Rares sont celles qui viennent gaies dans le service", déclare t-il.

AA

Quand Bayrou se rebiffe

Le politicien français crie à la censure médiatique. Viens à Maore !

L'IMAGE DE FRANÇOIS BAYROU EN TANT QUE GENTIL GARÇON UN PEU NAIF VÉHICULÉE PAR LES GUIGNOLS de l'info chaque soir sur Canal + est en train de battre de l'ale. C'est que depuis deux ans, le président du parti centriste -quelle idée !-, qui était venu apporter son soutien à la départementalisation de Maore voici quelques semaines, fait tout pour devenir le bad boy de la politique française. Récemment, il a osé dire en direct, et sur TF1 s'il vous plaît, ce que beaucoup pensent très fort sans piper mot : il y a une censure médiatique ! Il a mis en cause au journal télévisé la détention des moyens d'information par des grands intérêts industriels (dont Bouygues, propriétaire de TF1) engagés dans la campagne présidentielle de Sarkozy. Extraits : "Ce qui est frappant, c'est que depuis des mois il y a une orchestration médiatique pour essayer de faire croire aux

Français que le choix est joué à l'avance, et qu'ils n'ont plus que à se ranger derrière Nicolas Sarkozy ou derrière Ségolène Royal. Et les grands médias [sourire entendu], vous le savez bien...

Claire Chazal : On vous reçoit François Bayrou, on vous écoute. (...) François Bayrou : Sans le moindre doute. Claire Chazal, vous êtes totalement innocent de ce qui se passe. Et loin de moi, vous le voyez bien, l'idée de mettre en doute cette innocence vertueuse. Les grands médias ont orchestré pour les Français un choix dicté à l'avance et il n'y aurait rien d'autre à faire pour les citoyens, qu'obéir à ce choix."

Voilà qui s'appelle mettre les pieds dans le plat. Et s'il revenait à Maore quelques jours, faire un état des lieux des médias locaux ?

RC

“Tout est danse ici”

Jef Ridjali et Isabelle Camate rêvent de concilier danses traditionnelles de Maore et techniques contemporaines. **Ballet en vue !**

L'UN EST CHORÉGRAPHE ET MAHORAISS, L'AUTRE EST PROFESSEUR DE DANSE ET MARSEILLAISE. Il a suivi des études de danse contemporaine à Paris, elle est diplômée d'Etat, spécialisée en kinésiologie (analyse du mouvement). On l'aura deviné, ils ont un point commun, une passion partagée, la danse, dont ils ont fait leur métier : depuis 1992 qu'ils travaillent ensemble, ils ont créé l'atelier Kashdance à Marseille.

Aujourd'hui, c'est avec une "grande volonté d'échange et de transmission" qu'ils décident de croire, non pas à une fable, mais à la création du ballet de Mayotte. Un ballet, avec des danseurs locaux, des techniques, une structure, des dates, des spectacles, des formations pour que "l'identité mahoraise puisse s'exprimer à travers la danse", expliquent Jef Ridjali et Isabelle Camate. En gestation depuis 2004, le projet se trouve confronté à de nombreuses difficultés, notamment matérielles. "Pour l'instant Mayotte n'a pas de structure. On espère un jour la création d'une salle de répétition. En attendant, on se contente des gymnases ou des foyers de jeunes déjà existants."

Soutenus par l'Etat et la collectivité, les deux artistes comptent accélérer les choses cette année. Ils entendent recruter, former et rémunérer les futurs danseurs. "Nous allons mettre en place une résidence création et spectacles à partir de la mi-septembre. Une résidence qui commencera par la formation de danseurs que nous sommes en train de chercher. L'idée est de mettre en place une troupe de danse comme outil pédagogique, culturel et artistique", dit Jef Ridjali. Un outil pédagogique qui mêlera les danses traditionnelles mahoraises avec la dans contemporaine. "On veut également former des futurs intervenants pour aider les autres à pratiquer. Nous voulons aussi créer un répertoire de danse, pour professionnaliser cette danse qui est encore traditionnelle. L'idée est que l'identité mahoraise puisse s'exprimer à travers la danse contemporaine. Car la danse mahoraise contient des techniques diverses et variées qui permettent de faire ce qu'on a envie de faire."

Ce projet ne devrait pas s'enfermer au sein des frontières de l'île. "On est en train de mener une réflexion sur les

“ON VA AMENER LA DANSE HORS LES MURS”

danses de la région pour susciter la communication. La danse est un langage, elle est communication. Mayotte a besoin d'avoir sa voix dans la région, et nous pensons que c'est par la danse, que cette affirmation peut se faire", croit le chorégraphe. Défendre cette danse pour la préserver d'abord, mais aussi pour la partager. Au-delà du concept, "il y aura de la création spectacle, que l'on a baptisé *Mtsanga II Work in progress*, c'est une action qui a déjà été mise en place à Mayotte depuis 2004, nous souhaitons la pérenniser", explique Jef Ridjali.

"Ce projet est conduit par un chorégraphe qui a envie de faire partager sa sensibilité, parce qu'ici il y a une gran-

de sensibilité en chacun. Il y a cette émotion qu'il a envie de rendre visible", confie pour sa part Isabelle Camate.

"Notre volonté est de faire collaborer les anciens et les jeunes, car pour nous en matière de danse, il n'y a pas de clivage entre tradition et modernité. On a remarqué que les jeunes ont tendance à oublier les danses traditionnelles, alors qu'il faut partir de la base pour aller vers l'universel. Mon mouvement part de Mayotte et va vers l'universel, de la périphérie vers le central", explique le chorégraphe.

AUTOUR DE LA CRÉATION, DES ÉVÉNEMENTS, DES EXPOSITIONS photo et des impromptus sont prévus. "C'est-à-dire que l'on va amener la danse hors les murs, car on veut sortir des structures. La danse partira à la rencontre du public, à la plage, dans la rue; etc. Il y a aussi cette volonté de ré-humaniser la danse, elle ne doit plus être perçue comme une chose simplement visuelle, folklorique ; on doit en avoir une meilleure image", explique la professeure de danse. Pour Jef Ridjali, ce projet est plus qu'une simple aventure : "Je me rapproche de ma culture, avec un retour sur soi, je finalise mes études en relevant à la source. Car la danse mahoraise est une matière que je viens puiser ; je m'inspire de ma culture pour créer. A Mayotte, il suffit d'ouvrir grandes les oreilles pour entendre toute cette mélodie. Tout est danse ici, le geste quotidien, leur façon de parler, c'est un peuple très émotif."

ND



Isabelle Camate et Jef Ridjali, il y a deux semaines, à l'entrée du Conseil général.

Archives nationales OMS

PORTRAIT TYPE

Darkaoui, l'homme qui scrutait le soleil

En lutte contre le désordre des appels à la prière, Darkaoui Allaoui Sourette traque crayon en main les mouvements de l'astre.

TOUJOURS SON CRAYON À LA MAIN, SON PETIT BONNET BLANC SUR LA TÊTE, LES YEUX FIXES DERRIÈRE SA FENÊTRE, Darkaoui Allaoui Sourette n'a reculé devant rien pour atteindre la mission qu'il s'était attribuée. Pas même diminuer ses heures de travail dans sa cafétéria et affronter l'ire des chefs de conférences religieuses...

Darkaoui est avant tout un artisan de l'ordre, un homme exaspéré par le chaos et le non-respect des horaires de prière. Armé d'une boussole, d'un niveau et des indications inscrites dans un ouvrage qui lui sert de document de référence, il poursuit donc inlassablement ses observations et recherches en vue d'harmoniser les périodes de recueillement de ses congénères.

Né en 1929, Darkaoui n'a jamais cessé depuis sa prime jeunesse de râler contre le désordre qui l'entourait. S'étant donné comme objectif de voir comment il pourrait à lui seul modifier certaines choses qui ne tournaient pas rond, il a ciblé les horaires de prières qui sont les mêmes à Moroni, Mutsamudu et Domoni alors que dans sa tête, "c'est pas évident que dans ces trois villes les levers et couchers du soleil soient les mêmes".

C'est donc en juillet 1992, après son retour de la Mecque, qu'il a débuté ses travaux en observant le lever et le coucher du soleil, attentif aux faits et gestes de l'astre durant les deux saisons afin de dissiper toute ambiguïté dans ses conclusions. Après trois mois d'études dans sa ville natale, Domoni, il est allé au mois d'octobre 92 s'installer quelques

semaines à Moroni pour y scruter les mouvements du soleil, avant de confronter ses relevés avec le cycle des jours à Mutsamudu. Pendant six ans, Darkaoui a parcouru les trois villes pour comparer et confirmer ses données.

En 1998, il a commencé à collecter sur un seul ouvrage tous les renseignements et à fabriquer des tableaux pour différencier les horaires collectés pendant ses six ans de mouvements. Il en est à présent à élaborer un véritable tableau "Djedwal", qui indique les levers et couchers du soleil à la minute près, pour Domoni, afin de lutter contre cette situation qui veut qu'on en arrive à entendre, pendant une seule prière, un muezzin à chaque dizaine de minutes. Il a donc pris son bâton de pèlerin pour convaincre imam et chefs de conférence de prôner un strict respect des horaires de prière.

"J'ai parcouru les différentes mosquées pour amer les responsables à harmoniser les horaires mais ces derniers n'ont pas encore saisi la nécessité de mettre de l'ordre dans ce domaine", explique-t-il. Selon lui, il existe "des contradictions aberrantes", et il convient d'éclairer les gens "car l'ignorance est le pire des vices".

Aujourd'hui, on peut découvrir dans les mosquées de la ville ses calendriers, fruits d'un travail inlassable entrepris il y a 15 ans. A quelques jours du Ramadan, il ne cesse de marteler à qui veut l'entendre qu'il faut observer ses consignes. Car "souvent au cours de ce mois, les maladresses sont flagrantes".

KCH



LE MOT DE DARKAOUI

ERREUR

"Prier avant l'heure, c'est une erreur monumentale." D'où vient ce souci de la minutie qui omnubile Darkaoui ? Si le texte sacré prévoit que des moments de recueillement seront établis, il ne s'attarde sur aucun impératif horaire... Toujours est-il que le combat de cet astrologue pas comme les autres a fini par porter ses fruits. "Avant, une mosquée appelait à la prière, puis une autre un quart d'heure plus tard, puis encore une autre", témoigne un habitant de Domoni. "Maintenant, c'est plus harmonisé."

CHIKUNGUNYA : "ON N'EST PAS SORTIS DE LA CRISE"

ALORS QU'UNE VASTE OPÉRATION DE NETTOYAGE EST PRÉVUE CE SAMEDI À MAORE, LES AUTORITÉS RÉPÈTENT QUE L'ÉPIDÉMIE N'EST PAS FINIE. DES ENQUÊTES SERONT BIENTÔT MENÉES.

"On n'est pas encore sortis de la crise." C'est par ces mots guère rassurants que Jean-Claude Cargnelutti répond lorsqu'on l'interroge sur la situation de l'épidémie de chikungunya à Maore, à la veille du kashkazi. Selon le directeur de la Direction des affaires sanitaires et sociales (Dass), le combat n'a pas baissé d'intensité. Dans toute l'île, les soldats en combinaisons blanches ne passent pas inaperçus. Ils sont près de 300 à "traquer les moustiques Aedes, responsables de la propagation de la maladie". La lutte continue donc, même si sur le plan médical, les vacances n'ont pas permis la fabrication du vaccin miracle contre le "chik" (lire ci-contre).

La nouveauté consiste dans la mise en place d'une enquête courant septembre pour voir qui est "chiké" et qui ne l'est pas. Il faudra s'attendre à la visite classique des agents de la Dass, qui recherche sur l'ensemble de la population de l'île un échantillon de 1.000 personnes. "L'idée est de chercher à savoir si les conclusions de la première enquête réalisée au mois d'avril sur le nombre de cas de chikungunya chez les femmes enceintes, ont augmenté ou si au contraire, les chiffres sont restés les mêmes. La différence cette fois-ci, c'est que cette seconde enquête va s'étendre à toute la population de Mayotte. Concrètement, la première enquête avait révélé que 25% de la population était touchée, aujourd'hui on aimerait savoir si ce chiffre a augmenté ou s'il s'est tassé", explique le responsable de la Dass. "Cela dit, on reconnaît la limite de nos enquêtes, car on sait très bien que près de 55% de la population ne va pas chez le médecin, et que les gens ont plus recours à la médecine traditionnelle", tempère-t-il.

UNE ENQUÊTE DE SÉROPRÉVALENCE AVAIT PRÉCÉDEMMENT DÉMONTRÉ QUE LES "Mahorais résistaient mieux à l'épidémie de chikungunya", dixit M. Cargnelutti. Mais cette enquête restait floue, du fait du nombre important de personnes qui ne se rendent pas chez le médecin. "A Mayotte, hors Mamoudzou et agglomération, les gens ne vont pas spontanément consulter leur médecin, la plupart d'entre eux étant concentrés à Mamoudzou", explique le

directeur. "Pour contourner cette absence de médecins sentinelles, dans les villages, on va mettre en place un système d'équipes de recherche active, qui vont sillonnaux les villages, rentrer chez les gens pour voir s'il y a des cas de fièvres, voire de chikungunya, parce qu'il y a des gens qui contractent le virus sans le savoir". Cette seconde enquête, "que l'on mène en collaboration avec la CIRE [Cellule interrégionale d'épidémiologie, ndlr] pourra démarer tout de suite, on a déjà obtenu les financements du ministère de la Santé. Cela dit, on est très embêté parce que le mois de Ramadan approche, et c'est toujours un peu délicat de faire des prélèvements sanguins sur des personnes qui jeûnent. On va être obligé de commencer tout juste après le mois de Ramadan, et comme on doit aller extrêmement vite, on va doubler les équipes et on espère obtenir les premiers résultats mi-novembre."

POUR MENER À BIEN CES CHANTIERS, "NOUS AVONS REÇU DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, S'ÉLEVANT À HAUTEUR DE 4,3 MILLIONS D'EUROS [2,1 milliards fc, ndlr]", poursuit-il. Le coût global de la lutte contre le chikungunya à Maore est de 9,1 millions d'euros, dont 5,3 millions sont consacrés à la lutte anti-vectorielle, 2,7 millions à l'achat des répulsifs, et 1 million aux charges salariales.

Outre cette enquête visant à mieux cerner l'importance de l'épidémie, et ainsi à mieux maîtriser une éventuelle deuxième vague lors de la prochaine saison des pluies, la Dass et le Conseil général ont

51.000

Pour ce qui est des chiffres officiels, selon le système déclaratif, "on en est à 7.200 cas [depuis le 1er janvier 2006, ndlr]", affirme Jean-Claude Cargnelutti. "Pour nous rapprocher de la réalité, on multiplie ce chiffre par sept et on obtient 51.000 cas. Un chiffre qui reflète peu près la réalité. Car ce qu'il faut savoir, c'est que quand on nous signale un cas, il y en a 7 qui ne sont pas signalés."

s'insurge-t-il. "Pendant des mois et des mois, on a acheté des milliers de litres de produits chimiques alors qu'on ne s'était pas attaqué aux gîtes. Avant la lutte chimique, il y a la lutte mécanique. A quoi ça sert de pulvériser des carcasses de voitures quelques heures avant qu'il ne pleuve. Il faut les ramasser ! C'est absurde. On n'est pas entré au cœur du problème. Encore une fois, on a mis la charrue avant les bœufs", conclut-il.

LES MILITANTS ÉCOLOGISTES REGRETTENT ÉGALEMENT QU'AUCUN REPAS NE SOIT PRÉVU À LA FIN DE CE NETTOYAGE AUXQUEL SONT APPELÉS À PARTICIPER TOUS LES CITOYENS. LE CASSE-CROUTE EST EN EFFET SOUVENT UTILISÉ PAR LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR MOTIVER LEURS JUVÉNILES TROUPES. "ON LEUR DEMANDE DE VENIR, MAIS À LA CLÉ IL N'Y A RIEN. COMMENT ATTIRER LES JEUNES ?" SE DEMANDE ALI MADI, VICE-PRÉSIDENT DE LA FMAE. "NOUS, ON AURAIT AIMÉ POUVOIR ORGANISER UN VOULÉ À LA FIN. CELA PERMET DE DISCUTER APRÈS L'ACTION, D'ÉCHANGER. QUAND QUELQU'UN JETTE QUELQUE CHOSE PAR TERRE, ON LE LUI FAIT REMARQUER. C'EST COMME ÇA QUE LES MESSAGES PASSENT. PAS EN PAYANT DES ULM PENDANT UNE JOURNÉE AVEC DES AFFICHES (1). QUEL EST LE BUT DE CETTE JOURNÉE SI CE N'EST DE SENSIBILISER ?"

ND et RC

(1) Il est prévu vendredi et samedi qu'un ULM survole Maore avec une banderole appelant au nettoyage du 16 septembre, comme ce qui se fait sur les plages françaises, l'été. Ce pour la modique somme de 250 euros de l'heure.

XAVIER BERTRAND ANNONCE UN MÉDICAMENT

LE MINISTRE FRANÇAIS DE LA SANTÉ L'A PROMIS POUR LA FIN DE L'ANNÉE. CHICHE ?

UN MÉDICAMENT CONTRE LE CHIKUNGUNYA POURRAIT ÊTRE DISPONIBLE FIN 2006-DEBUT 2007, A ANNONcé LUNDI LE MINISTRE FRANÇAIS DE LA SANTÉ, XAVIER BERTRAND. "NOUS SOMMES Aujourd'hui confiants sur la mise à disposition d'un médicament pour traiter le chikungunya, et nous avons bon espoir que ce médicament puisse être disponible en toute fin d'année ou tout début de l'année 2007", a-t-il dit à l'issue d'une réunion à Matignon sur cette épidémie.

EN VUE DE LA MISE AU POINT D'UN VACCIN CONTRE LE CHIKUNGUNYA, "CE QUI NOUS PERMETTRAIT DE GAGNER CINQ ANS POUR LA MISE À DISPOSITION".

CETTE NOUVELLE QUI ARRIVE ALORS QU'UNE VASTE CAMPAGNE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION SE PRÉPARE, LAISSE TOUTEFOIS DUBITATIFS LES MÉDIAS RÉUNIONNAIS. "ALORS QUE DE L'AVIS DE TOUS LES SPÉCIALISTES ET DE NOS MINISTRES LA REPRISE ÉPIDÉMIQUE SEMBLE "INÉVITABLE" À L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ AUSTRAL, CES DÉCLARATIONS SURVIENTENT À POINT NOMMÉ", COMMENTE MARIE PAYRAD, DU JOURNAL DE L'ÎLE DE LA RÉUNION.

EN EFFET, CETTE ANNONCE INTERVIENT ALORS QU'IL N'Y A AUCUN ÉLÉMENT NOUVEAU SUR L'ÉTAT DES RECHERCHES QUI SONT ACTUELLEMENT MENÉES SUR LA CHLOROQUINE, MOLÉCULE JUGÉE IL Y A QUELQUES MOIS COMME LA PLUS EFFICACE EN LABORATOIRE POUR INHIBER LE CHIK, RAPPELLE LA JOURNALISTE. DES

CHERCHEURS DE LA RÉUNION AFFIRMENT EN OUTRE QU'"ON NE SAIT PAS SI À CETTE HEURE-CI NOUS AURONS SUFFISAMMENT D'INCLUSIONS POUR LE TEST" DONT PARLAIT PLUS HAUT XAVIER BERTRAND. "AUTREMENT DIT, LES SCIENTIFIQUES NE SAVENT MÊME PAS À ENCORE SI L'ÉTUDE POURRA S'ACHEVER CETTE

"NOUS SOMMES CONFIANTS"

ANNÉE", AJOUTE MARIE PAYRAD. D'AILLEURS, "LE MINISTRE DE LA SANTÉ SEMBLE RECONNAÎTRE LUI-MÊME QU'IL CONFOND VITESSE ET PRÉCIPITATION. SES PROPRES SERVICES DE COMMUNICATION AVOIENT NE PAS SAVOIR "POURQUOI IL A DOMMÉ CES DATES. CE SONT DES APPROXIMATIONS". DANS UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ PEU APRÈS CETTE DÉCLARATION, MATIGNON, PLUS PRUDENT ET RÉSERVÉ, N'ÉVOQUE AUCUN CALENDRIER POUR LE MÉDICAMENT."

RC (avec AFP et JIR)



MAHAJANGA et ANTANANARIVO tous les Mercredis

Mahajanga	Jour	Vol	Départ	Arrivée
Moroni-Mahajanga	Mercredi	MD151	17H15	19H50
Mahajanga-Moroni	Mercredi	MD150	15H05	16H40
Antananarivo	Jour	Vol	Départ	Arrivée
Moroni- Antananarivo	Mercredi	MD151/829	17H15	21H00
Antananarivo-Moroni	Mercredi	MD828/150	13H05	16H40

Air Madagascar - Moroni - 73.55.40

CONTRE TOUTE LÉGISLATION, LE LITTORAL EST HABITÉ

plus loin

LES CONSTRUCTIONS EN BORD DE MER SONT DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES AUX COMORES INDÉPENDANTES, MALGRÉ LES RISQUES QU'ELLES ENCOURENT... ET LA LOI, QUI LES INTERDIT.

IS I LE PHÉNOMÈNE SE POURSUIT, D'ICI 20 ANS LE LITTORAL SERA TOTALEMENT GRIGNOTÉ. Tant pis pour les amoureux de la mer, ils ne pourront pas admirer les vagues ou savourer l'eau salée. Tout sera privé", s'accordent à dire les spécialistes de l'urbanisme. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette imminente catastrophe ne proviendrait pas de la nature. C'est sous l'action humaine que les côtes risquent d'être interdites au regard si tout le monde continue de rester indifférent.

Dans l'archipel, il est devenu à la mode aujourd'hui de construire près de la mer ou à deux doigts de l'eau. Alors qu'avant on assistait seulement à la construction d'hôtels et de restaurants à proximité des plages et des rochers, actuellement le phénomène s'étend aux habitations. Aucune région, ni aucune île des Comores indépendantes n'est épargnée par cette tendance, au grand dam des urbanistes qui y voient la ruine du charme de l'archipel. "A Moroni, le phénomène est plus remarquable que dans les autres régions. Mais cette construction sauvage est partout visible. A Mitsamihuli, on a même construit un bâtiment à même la plage", souligne Ahmed Said Soilih, du ministère de l'Urbanisme de Ngazidja.

Le comble est que la plupart de ces constructions se font sans aucun respect des dispositions administratives requises. "Une grande partie de ces chantiers qui se font sur la corniche n'ont aucun droit. Du moins, depuis que je suis ici, je n'ai pas donné d'autorisation pour construire. Il paraît que c'est le ministère de l'Urbanisme qui délivre les permis, alors qu'il n'est même pas habilité", se plaint Saifilmouki Ali, le préfet de la région Centre, sensé délivrer les permis de construction en attendant l'installation des communautés. "Il est vrai que certaines constructions ont reçu l'aval du ministère de l'Urbanisme mais les autres sont sauvagement installées", déclare Ahmed Said Soilih, en rejettant la responsabilité au service des Domaines.

PARALLÈLEMENT AUX RÈGLES ADMINISTRATIVES QUI DOIVENT OBLIGATOIREMENT RESPECTER LES CONSTRUCTEURS, COHABITENT DES CONDITIONS LÉGALES À REMPLIR AVANT DE POSER LA PREMIÈRE PIÈRE DE LA MAISON. LE CODE DE L'URBANISME QUI DATE DE 1994, PRÉVOIT UNE DISTANCE LÉGALE DE 80 À 100 MÈTRES DE LA MER, APPELÉE "PAS GÉOMÉTRIQUES". CETTE DISTANCE S'IMPOSE AU PROPRIÉTAIRE NON SEULEMENT POUR DES RAISONS D'ESTHÉTIQUE ET D'ENVIRONNEMENT, MAIS AUSSI POUR METTRE EN SÉCURITÉ LES OCCUPANTS. LA CONSTRUCTION À PRO-

XIMITÉ DE LA MER EXPOSE LES HABITATIONS À DÉNORMES DANGERS TELS QUE LES GROSSES VAGUES OU UNE SUBLITE MONTÉE DES EAUX. LE TSUNAMI QUI A DÉFERLÉ SUR L'ASIE DU SUD-EST, IL Y A DEUX ANS, RESTE GRAVÉ DANS LES MÉMOIRES DES UNS ET DES AUTRES, MAIS NE DÉCOURAGE PERSONNE.

"LORSQUE LES TSUNAMIS ARRIVENT, RIEN NI PERSONNE NE PEUT LES EMPêCHER. MAIS NOUS PRÉVoyons LES MESURES DE SÉCURITÉ NÉCESSAIRES",

"LE CIMENT NE SUPPORTE PAS L'EAU DE MER"

ESTIME SAID CHEIKH ELBEIT, QUI TIEN T UNE STATION D'ESSENCE SUR LA CORNICHE. "SI CE SONT LES GROSSES VAGUES QU'ON A VUES À LA TÉLÉ, MÊME L'ALLIANCE FRANCO-COMORIENNE QUI EST À 100 MÈTRES, PEUT ÊTRE EMPORTÉE", SOUTIENT-IL, LU QUI A ACQUIS CETTE PLACE IL Y A 13 ANS. "LE CIMENT NE SUPPORTE PAS L'EAU DE MER. A CÔTÉ DE LA ROUILLE QUI PEUT NAÎTRE DE LA PROXIMITÉ DE L'EAU SELÉE, LA MAISON SE FRAGILISE. ELLE VIEILLIT RAPIDEMENT EN ETANT TOUT PRÈS DE LA MER", INDIQUE, PRÉVENTIF, AHMED SAID SOILIH.

CETTE TENDANCE À CONSTRUIRE VERS LA MER POURRAIT S'EXPLIQUER PAR UN MANQUE D'ESPACE. POURtant, UNE ENQUÊTE RÉALISÉE EN 1987 MONTRAIT QUE RIEN QU'À MORONI, PRÈS DE LA MOITIÉ DE L'ESPACE N'ÉTAIT PAS OCCUPÉE. 14.000 HECTARES, SOIT 55% DE L'ESPACE HABITÉ

DE LA CAPITALE, ÉTAIENT CONSTRUIS.

DERrière CETTE RUÉE SUR LES CÔTES SE CACHE EN RÉALITÉ LA VENTE PAR L'ETAT D'UNE GRANDE PARTIE DE SON DOMAINE, DANS DES CONDITIONS SOUVENT DOUTEUSES. DE 500 FC (1 EURO) JUSQU'À 2.000 FC (4 EUROS) LE MÈTRE CARRE, CES TERRAINS SE SONT VENDUS COMME DES PETITS PAINS DURANT DES ANNÉES, QUAND LE COURS ACTUEL DU FONCIER TOURNE AUTOUR DE 100.000 FC (200 EUROS) LE MÈTRE CARRE.

"TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE OBTENIR

UNE PARCELLE DE L'ETAT PEUT FAIRE LA DEMANDE AUPRÈS DU SERVICE DES DOMAINES. INTervient ensuite une procédure qui amène l'ETAT À ACCEPTER SA DEMANDE. IL FAUT QUE LE GOUVERNEMENT DONNE SON AVAil EN CONSEIL DES MINISTRES. C'EST LE MINISTRE DES FINANCES QUI DÉCIDE DE VENDRE", EXPLIQUE YOUSSEF YAHAYA, DIRECTEUR DES IMPÔTS ET DOMAINES DE L'ÎLE DE NGAZIDJA.

"MAIS CE SONT LES GOUVERNEMENTS PRÉCÉDENTS QUI ONT VENDU LES TERRES DE L'ETAT. NOUS, DEPUIS QUE NOUS SOMMES EN PLACE, NOUS N'AVONS CÉDÉ AUCUNE PLACE", JURE-T-IL.

LE PROBLÈME DE LA CONSTRUCTION DU LITTORAL MET ÉGALEMENT EN ÉVIDENCE LA COMPLEXITÉ DU SYSTÈME FONCIER COMORIEN. ALORS QU'EN PRINCIPE, CES PLACES QUI DONNENT DIRECTEMENT SUR LA MER APPARTIENNENT À L'ETAT, DES EXCEPTIONS SUBSIS-

TENT. "LA COUTUME PERMET AUX PARTICULIERS DE POSSÉDER DES TERRAINS SUR LE LITTORAL. CE SONT DES TERRES QUI ONT APPARTENU ET ONT ÉTÉ LABOURÉES PAR LEURS ANCIÈTRES, DONC ILS CONTINUENT DE LES TRAVAILLER", INDIQUE YOUSSEF YAHAYA.

LE GOUVERNEMENT DE NGAZIDJA, QUI ENVISAGE DE METTRE EN VALEUR LE LITTORAL, N'EST donc PAS AU BOUT DE SES PEINES. LES PRÉFETS ET SPÉCIALISTES EN URBANISME SONT À PIED D'ŒUVRE POUR MENER DES ÉTUDES ET PROPOSER UN PLAN À L'EXÉCUTIF DE L'ÎLE. MAIS LE GOUVERNEMENT DEVRA FAIRE FACE À DES PROPRIÉTAIRES QUI PLUS QUE JAMAIS SONT DÉCIDÉS À RÉSISTER. "L'ENVISAGE PROCHAINEMENT DE CONSTRUIRE UN HÔTEL ET BIEN SÛR UN RESTAURANT AINSI QU'UNE PISCINE. SI JE LE FAIS CE N'EST PAS POUR MOI SEUL. EN FAISANT CET HÔTEL, C'EST POUR LE BIEN DE TOUT LE MONDE", AFFIRME SAID CHEIKH ELBEIT, PROPRIÉTAIRE DE LA STATION DU MÊME NOM.

EN ATTENDANT DES MESURES CONCRÈTES DE L'ETAT DANS L'OPTIQUE DE REVALORISER CET ESPACE, "LA LOI SUR LE LITTORAL DOIT ÊTRE APPLIQUÉE POUR LE PROTÉGER CONTRE CES ATTEINTES. LES NOMBREUX DÉCRETS QUI ENTOUENT CETTE QUESTION DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS", SOUHAITE AHMED SAID SOILIH. POUR L'INSTANT, CELA RESTE UN VŒU PLEUx.

AHMED ABDALLAH

Le froid sans électricité !



RC185
CLASSIC - GAZ - 185 litres
Congélateur

Vous en avez assez
des coupures d'électricité ?

Vous ne supportez plus
les odeurs de pétrole ?

Vous voulez faire des économies
sur vos consommations d'énergie ?

LES RÉFRIGÉRATEURS ET
CONGÉLATEURS AU GAZ
SONT POUR VOUS.

PRATIQUE : une autonomie de 12 jours ou 2 mois selon la taille de la bouteille de gaz

SIMPLE : un détendeur, un bouton pour ouvrir l'arrivée de gaz, et le tour est joué !

PROPRE ET SÉCURISÉ : aucun risque d'explosion. Pas de combustion extérieure. Ni trace ni odeur. Plus sûr que les réfrigérateurs à pétrole.

ECONOMIQUE : pas de mèche à changer. Plus économique qu'un frigo électrique



Tel. 73.44.88



RF270G
GAZ - 270 Litres - Double porte
Réfrigérateur/congélateur

UN SUCRE AU GOÛT AMER

LA PÉRIODE SUCRIÈRE N'A PAS DURÉ LONGTEMPS DANS L'ARCHIPEL. TARDIVES À NDZUANI, ABSENTES À NGAZIDJA, LES PLANTATIONS N'ONT PAS EU UN FRANC SUCCÈS. À MAORE, APRÈS L'ESPOIR FOU NÉ CHEZ QUELQUES PLANTEURS RÉUNIONNAIS DE FAIRE DE L'ÎLE UNE DEUXIÈME BOURBON, LE RÊVE EST DEVENU CAUCHEMAR. LES TRAVAILLEURS DE L'ÉPOQUE EN SAVENT QUELQUE CHOSE... A L'OCCASION DES JOURNÉES DU PATRIMOINE À MAORE, RETOUR SUR UNE HISTOIRE COURTE, MAIS DÉCISIVE.



Archives départementales de Mayotte

Une photo de l'époque où l'usine sucrière de Dzoumogné fonctionnait encore. Elle fut la dernière de l'archipel à s'éteindre, en 1955.

Anne Lebel, à l'occasion des Journées du patrimoine organisée à Maore (lire page 16), vous avez étudié la période sucrière dans l'île. Quel est le rapport de l'histoire du sucre à l'histoire générale de Maore ? ANNE LEBEL : L'histoire du sucre est un élément essentiel de l'histoire de Mayotte, notamment de son peuplement. En 1843, quand la France arrive, il n'y a quasiment personne dans l'île. On peut estimer à 5 000 le nombre d'habitants dans l'île, qui vivent principalement en Petite Terre. L'industrie sucrière va non seulement provoquer le peuplement, car les planteurs avaient besoin de main d'œuvre, mais elle va également modifier la composition de la population de Mayotte. Avec l'engagisme [qui a succédé au système esclavagiste, ndlr], les planteurs vont importer de la main d'œuvre en provenance des autres îles de l'arcipel et de la côte est-africaine.

L'industrie sucrière va également structurer le territoire : il n'y avait quasiment aucune voie de communication avant ; là, on va construire des routes pour permettre la circulation des charrettes et des bœufs. Des villages de travailleurs vont également voir le jour, qui existent encore aujourd'hui. **Le développement du sucre était-il une volonté de l'Etat, ou le fait d'aventuriers ?** ANNE LEBEL : C'étaient des aventuriers. Pour la France métropolitaine, Mayotte était avant tout un lieu stratégique, d'un point de vue militaire et commercial. On ne pensait pas alors au développement de l'île. La plupart des planteurs venaient de la Réunion, attirés par ces nouvelles terres que l'on disait fertiles. Il y avait aussi des négociants de Nantes. Le premier d'entre tous fut Paulin Ciret, qui a créé la

première société de plantations, la Société des Comores. Il fonda les premières plantations de l'île, à Kawéni.

Comment a-t-il atterri à Maore ?

ANNE LEBEL : Passot est passé par Nantes. Quand il est revenu en 1846, il a amené avec lui Ciret : ils sont d'ailleurs arrivés ensemble. Il faut savoir en outre que la femme de Passot était issue du milieu des planteurs réunionnais. Il y avait donc des liens étroits. Passot et Ciret étaient très proches. Durant toute la période sucrière, il y aura d'ailleurs de très bonnes relations entre les représentants de l'Etat et les planteurs.

Une période qui aura finalement été très courte. Environ 50 ans... Pourquoi ça n'a pas marché ?

ANNE LEBEL : Pour plusieurs raisons. D'abord, quand les planteurs sont arrivés à Mayotte, il

n'y avait rien, en terme de main d'œuvre, de voies de communications, de machines. Il a fallu tout importer. La main d'œuvre venait des autres îles de l'archipel : les sultans la vendaient ou la louaient aux planteurs. Beaucoup étaient des esclaves achetés aux Arabes ou aux Portugais et revendus aux Français. Après l'abolition de l'esclavage, on fonctionnait avec

un système de travailleurs volontaires, mais vu les conditions très difficiles de travail, ils ne restaient pas longtemps. C'est pour cela qu'est arrivé le système de l'engagisme, d'abord pour une puis deux années, puis cinq.

Il y avait également un problème de machines, qu'il a fallu faire venir d'Europe, de Belgique et d'Angleterre notamment, or cela prenait du temps : 6 mois au moins. Sans compter que parfois, il manquait des pièces, ce qui retardait encore de six mois. Autre souci, l'arrivée des

machines demandait un personnel qualifié : des ingénieurs, des chefs mécaniciens, difficiles à recruter. Beaucoup de machines se sont abimées.

L'absence de système bancaire a également été un frein. Pour acheter et payer des travailleurs, des machines, il faut du numéraire. Or il n'y en avait pas. On dit souvent que c'est le manque de main d'œuvre qui a provoqué la fin du sucre, mais c'est surtout le manque de numéraire : il fallait pouvoir les acheter, les travailleurs. Sur place, les engagés avaient parfois une année d'arrérés de salaires ! Les planteurs se sont endettés. Sans compter les aléas climatiques, dont le fameux cyclone de 1898 qui a quasiment mis fin à la période du sucre à Mayotte. Si bien que le sucre a été une grande déception. Alors que dans les années 1840 beaucoup y

••• croient, pensent qu'ils vont faire fortune, dès les années 1860, c'est la désillusion. Le rêve aura duré 15 ans. Les petits planteurs partiront rapidement, seuls les gros survivront.

Comment avaient-ils acquis les terres ?

ANNE LEBEL : L'Etat concédait gratuitement des terres pour l'exploitation agricole. Un conseil d'administration décidait de concéder les terres aux planteurs, à des conditions : ils leur donnaient un délai de 5 ans pour produire une certaine quantité. Quand les planteurs partaient, certains Mahorais les achetaient, pour faire de la culture vivrière.

Quelles étaient les conditions de travail, dans les champs ?

ANNE LEBEL : Terribles. Les planteurs venaient pour la plupart de la Réunion, ils étaient habitués au système esclavagiste. On a continué, dans certaines exploitations, à fonctionner selon ces méthodes. Il y avait notamment ce qu'on appelait la barre de justice : quand un travailleur n'avait pas respecté les horaires ou avait fait une erreur, on lui enserrait les pieds dans cette barre, qui n'a été supprimée qu'en 1867.

Le gouvernement local a laissé faire ?

ANNE LEBEL : On a vu tout à l'heure qu'il y avait des liens étroits entre les gouverneurs et les planteurs. Et puis il ne faut pas oublier que le gouvernement trouvait à Dzaoudzi, tandis que les champs étaient en Grande Terre, où on n'allait que rarement. On ne savait pas tout ce qu'il se passait. Chaque planteur était une sorte de mini gouverneur dans sa plantation. Plus tard, les raports seront terribles sur certains propriétaires.

Le début de la fin commence dans les années 1860. Au début du XXe siècle, il ne reste plus que quelques plantations. Comment cela s'est-il passé ?

ANNE LEBEL : Dès la fin du XIXe siècle, une autre culture prend la relève : la vanille. Les importations de sucre et de vanille sont alors quasiment à égalité. En 1912, il ne reste que trois plantations : une petite à Cavané, et deux grandes, à Combani, où l'on s'est diversifié, et à Dzoumogné, où on continue à ne faire que du sucre jusqu'en 1956, date de la fermeture de la dernière usine. On peut dire que le problème fondamental de l'industrie sucrière a été le manque de capitaux. Les planteurs n'ont pas eu les moyens ni le temps -à la fin du XIXe siècle, on découvre en Europe la betterave- de faire ce qu'ils avaient réussi à la Réunion, en profitant tout de même de l'esclavagisme.

D'un point de vue moins matériel, la période sucrière a-t-elle laissé des traces dans l'inconscient mahorais ?

ANNE LEBEL : Cela m'est difficile à dire. Il faudrait une étude sur ce point. Ce qui est certain, c'est que l'industrie sucrière a laissé un goût amer, comme l'a dit Jean Martin, aussi bien chez les travailleurs, à cause des conditions de travail, que chez les planteurs, qui ont connu une grande disillusion.

Recueilli par RC

PRODUCTION

En 1852, aux débuts de l'industrie dans l'île, Maore exportait 140.000 kg de sucre. Sept ans plus tard, ce chiffre était multiplié par dix (1.311.000 kg), tandis que l'on comptait sept usines importantes : Hajangüa, Dembeni, Passamaïny, Kawénî, Dzoumogné, Soulou et Combani. Dans les années 1860, l'île atteint et dépasse la barre des 2 millions (1863), puis des 3 millions (en 1867) de kilos exportés. Durant cette décennie, le rendement moyen d'un hectare de cannes passe de 1.005 kg/ha à 2.776 kg/ha. L'augmentation se poursuit jusqu'en 1890, où les 18 usines produisent alors 4.235.000 kg de sucre. Mais le cyclone de 1898 ravage une grande partie des champs. En 1913, la production n'est plus que de 322.000 kg.

QUAND NDZUANI ENVIAIT LE SUCRE MAHORAI

LES COLONS SUNLEY ET WILSON COMME LE SULTAN ABDALLAH III SE SONT ESSAYÉS À LA CANNE. SANS GRAND SUCCÈS.

SI "MAORE ÉTAIT TRANSFORMÉE EN CHAMP DE CANNE À SUCRE", NDZUANI A ÉTÉ LA SEULE îLE de l'archipel à s'inspirer de son exemple, indique l'historien Ainoudine Sidi. Ngazidja a plutôt vu le développement de la vanille tandis que le seul colon ayant eu quelque importance à Mwali, Joseph Lambert, a été peu efficace en matière de plantations. Une différence qui s'explique par le décalage chronologique dans la colonisation et les ambitions économiques des souverains : le premier colon de Ngazidja, Léon Humbot, s'établit sur l'île à partir de 1886, alors que l'industrie sucrière à Maore a déjà vécu son apogée et ne tardera pas à décliner. Quant aux sultans de la plus grande des quatre îles, contrairement au souverain de Ndzuani Abdallah III, ils se sont limités au commerce traditionnel.

A Ndzuani, c'est l'Anglais William Sunley qui inaugure l'industrie du sucre dans son établissement de Pomoni. "Il n'avait guère de connaissance de techniques culturelles, mais le voyage qu'il avait réalisé à Maurice lui avait permis de s'initier à la plantation et à la fabrication de sucre", écrit Ainoudine Sidi. "Son usine, qu'il était parvenu à installer après de multiples tâtonnements, commença à fonctionner vers 1856. Le montage de la machine Robinson s'était avéré extrêmement délicat et la formation des mécaniciens indigènes ne fut pas moins ardue. En 1860, Sunley ne

disposait d'aucun mécanicien qualifié. [Il] n'avait vraisemblablement pas les moyens d'imiter les colons de la Réunion et de Maurice en introduisant à Anjouan des perfectionnements dans la sucrerie." (1) Dans les années 60, William Sunley parvient cependant à faire prospérer son entreprise, la qualité du sucre produit dans l'île permettant de le vendre au prix fort sur le marché de Port-Louis, explique A. Sidi. A tel point que le sultan Abdallah III finit par prendre ombrage de ce pouvoir économique et par fonder sa propre plantation, à Bambao.

DEVANT LE REFUS DE SUNLEY ET DE LA SOCIÉTÉ DES COMORES de l'aider, le souverain, qui pratiquait jusqu'alors le commerce, entre en relation avec les banques mauriciennes et s'associe avec un petit planteur mauricien, Victor Loumeau, dont il se séparera ensuite. Il importe également un moulin de l'île Maurice. Dans l'ensemble le sucre sera cultivé sur une surface plus petite, avec moins d'efficacité pour, au final, une moindre qualité que la production de Sunley. Confronté à des difficultés financières, Abdallah III connaît d'importants démêlés avec ses créanciers mauriciens. Le troisième producteur de sucre de Ndzuani n'est autre que l'Américain Wilson, débarqué à Ndzuani en 1871, qui

se lance une fois "bien renseigné" sur les exigences de la canne à sucre auprès des colons établis à Mayotte, et après avoir fait l'acquisition d'une belle machine à vapeur" (1). A partir de 1880, il produit 400 tonnes de sucre. Dans les premiers temps de son

"ILS NE BÉNÉFICIAIENT PAS DE L'EXPÉRIENCE INDIENNE"

exploitation, il bénéficie de sa bonne entente avec Abdallah III qui met à sa disposition sa main d'œuvre servile.

Comme à Maore, les conditions de travail et d'existence dans les plantations sont difficiles. Si les archives britanniques, citées par Jean Martin (2), affirment que la vie était moins rude pour les esclaves de Sunley que pour les engagés de Maore, les témoignages recueillis sur place sont unanimes pour dénoncer la rudesse du travail, la faiblesse de la rémunération, et la difficulté d'avoir deux maîtres -les nobles louaient leurs esclaves aux planteurs et recevaient une partie de leur salaire. "Nos parents nous ont appris qu'ils préféraient l'enfer au travail de la plantation. On travaillait du lever au couche du soleil. Les hommes travaillaient comme des ânes (*mpundra*) (...) Il leur arrivait de fuir la plantation pour fuir d'autres horizons", raconte Abdallah Milmadjî à Ainoudine Sidi (1).

Dans toute l'île, "chaque engagé avait un livret qu'il portait sur lui. Ce livret portait un numéro, les engagés étaient censés le retenir par cœur".

Forts de leur main d'œuvre servile, les trois hommes vont réussir à s'enrichir grâce au sucre. "Vers 1870, l'hectare cultivé en canne à sucre pouvait au bout de six mois produire 4 à 5 tonnes de sucre, valant 3.500 francs", précise Ainoudine Sidi (1). "Les techniques culturelles n'étaient pas des plus difficiles. Il suffisait après avoir défriché le terrain, de le débarrasser de toutes espèces végétales nuisibles (...) Les plantes cultivées entre septembre et octobre pouvaient fleurir vers fin avril début mai et ce pouvait employer la saison morte à mettre son usine en état." (1)

La production ne rivalisera cependant jamais avec celle des autres îles de la zone, faute de planteurs expérimentés. "Les sultans et colons d'Anjouan ont voulu copier sur Mayotte parce que ça rapportait", explique Ainoudine. "Mais ils n'étaient pas comme les planteurs de Mayotte en contact avec ceux de la Réunion et de Maurice, ils ne bénéficiaient pas de l'expérience indienne."

LG

(1) Ainoudine Sidi, *Anjouan, L'histoire d'une crise foncière*, L'Harmattan, 1998 (Disponible à la Bousquière d'Anjouan)

(2) Jean Martin, *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*

"COMMENT PEUT-ON REGRETTER CETTE ÉPOQUE ?"

MCOLO MADI A TRAVAILLÉ TOUTE SA JEUNESSE DANS LES CHAMPS DE DZOUMOGNE. IL EN A GARDÉ DE NOIRS SOUVENIRS, ET UNE MÉFIANCE TENACE DES BLANCS.

COMME LES POILUS QUI ONT PARTICIPÉ DANS LES MORTELLES TRANCHÉES EUROPÉENNES à la première guerre mondiale, les travailleurs des usines sucrières se font de plus en plus rares à Maore. Bientôt, il ne restera plus un survivant de cette époque clé de l'histoire de l'archipel. Et pour cause : en 1913, il ne subsistait que deux usines productrices de sucre, à Combani et Dzoumogné. Seule cette dernière résista aux années 30, avant de s'éteindre en 1955. A l'image de la cheminée isolée au milieu de la cour de récréation de l'école primaire de Dzoumogné, les témoins en fin de vie sont épargnés dans ce village du nord de l'île.

Mcolo Madi est l'un d'eux. Ce vieil homme qui dit avoir autour de 70 ans, sourit de bon cœur et n'hésite pas à mimé énergiquement des gestes de son laboureur passé, habite une case sur les hauteurs du village, surplombant la cheminée qui lui a laissé un goût amer dans la bouche. "A l'époque, on commençait à travailler à 6 heures du matin et on finissait avec la tombée de la nuit, vers 18 heures", se souvient-il, assis sur un tronc d'arbre-

re. "On partait dans les champs pour couper la canne. Il y avait plusieurs équipes : les coupeurs de canne ; ceux qui transportaient la canne coupée du champ jusqu'au wagon ; ceux qui faisaient cuire la canne, en bas à l'usine... Il y avait aussi ceux qui coupait le bois pour cuire le sucre -à l'époque, on ne faisait pas encore cuire au

"ON SAVAIT QUE CE N'ÉTAIT PAS NORMAL, MAIS QUE VOULIEZ-VOUS FAIRE ?"

pétrole-, ceux qui l'amenaient jusqu'à l'usine, et ceux qui s'occupaient d'alimenter le feu sous les marmites. Moi, j'ai travaillé dans les champs mais aussi à l'usine." Mcolo Madi explique que pour faire du sucre, il fallait faire cuire la canne dans une première marmite "pour prendre le jus", dans une deuxième "pour donner un produit visqueux", dans une troisième "pour transformer le liquide en paillettes" et enfin dans une quatrième "pour donner le sucre". "Après", continue-t-il, "on ajoutait des produits pour obtenir un sucre blanc". Il se sou-

vient qu'il fallait ensuite "transporter des sacs de 100 kilos de sucre jusqu'au port." Les hommes travaillaient 6 jours sur 7 pour un salaire "de 2 à 4 francs par mois". "Cela dépendait du travail effectué", dit-il. "Si on travaillait bien, on gagnait 4 francs, sinon 2. Le samedi soir, à la fin de la semaine, ceux qui avaient bien travaillé, sur leur donnat

un sac de 2 kilos de riz, mais ceux qui n'avaient pas rempli leur quota, ils n'avaient rien. Dès lors

que, dans les champs, il fallait fournir des tas de canne de un mètre de largeur sur trois de long, qui devaient arriver au niveau de la poitrine. Des gens y arrivaient en un jour, les plus solides, mais la plupart y arrivaient en deux jours. Ceux-là n'avaient pas les 2 kilos de riz. Et si on n'y arrivait pas en deux jours, mais en trois, on n'était pas payés." Mcolo Madi poursuit : "Pour être payé un jour, il fallait venir deux jours. Si on venait un jour mais pas le lendemain, cela comptait pour zéro jour de travail." Ces conditions de travail, lui comme les autres au village de

Dzoumogné ne les encaissait pas : "On savait que ce n'était pas normal, mais que voulez-vous faire ? Il n'avait que ça ! Tous les planteurs s'étaient entendus pour avoir les mêmes méthodes. Qu'on soit à Combani ou ailleurs, c'était pareil." "Le soir", continue-t-il, "on était trop épaisé. On rentrait, on dormait. On travaillait tellement qu'on n'avait pas le temps de faire des enfants. De nombreux hommes se sont mariés très tard car ils n'avaient pas la force de sortir pour rencontrer les femmes. Certains sont restés jusqu'à 35 ou 40 ans chez leurs parents."

AU SALAIRE DE MISÈRE ET AU TRAVAIL HARASSANT S'AJOUTAIENT les conditions de travail particulièrement difficiles. "Dans les champs, on se faisait piquer par les bêtes et irriter par la canne. J'avais des boutons partout." Le traducteur qui nous a permis de rencontrer Mcolo Madi, Mhamadi Abdou, conseiller général du canton de Bandraboua, ajoute qu'à l'époque, "les gens étaient souvent peu habiles. Ils n'avaient pas d'argent pour se payer

•••

••• des vêtements." Ceux qu'on appelaient les "capar" ou "caporals" - les contremaîtres- se montraient particulièrement sévères. "Mais ce n'était pas leur faute", tempère Mcolo Madi. "Ils ne faisaient qu'obéir aux ordres du chef." A ce salaire de misère s'ajoutait un impôt particulièrement honnus : la tête. "La tête [c'est ainsi que la nomment les anciens, ndlr] était d'environ 5 francs par an. Deux mois de salaires ! C'était trop. Beaucoup de personnes ont fui dans les forêts pour ne pas la payer. Certains partaient une année entière. D'autres juste le temps que les gendarmes passeraient pour lever l'impôt. Des villages se sont créés dans les hauteurs : Mavéni, Gagani... Il reste des ruines de mosquées d'ailleurs. Il y avait une vraie vie là-haut. Des enfants y sont nés, dans la clandestinité." Lui aussi a fait partie du gros contingent de ceux qu'on appelaient alors les wato. "Soit on fuyait, soit on restait et on payait. Mais comment ? Ceux qui ne payaient pas étaient envoyés en prison. Et puis après, ils ont trouvé la solution pour faire payer tout le monde : on a prélevé l'impôt directement au niveau du planter. Et cela était amputé sur notre salaire."

MOCOLO A DÉBUTÉ CE LABEUR À 22 ANS. "Mon père travaillait aux champs, mais il ne pouvait pas subvenir aux besoins de toute la famille. J'ai dû le rejoindre. À l'époque, tous les hommes du village travaillaient pour le planter. Et pas que nous : tous les habitants des villages du nord de l'île [Bouyouni, Accoua, Mtsamboro, Mtsangaboua... ndlr] venaient ici. Pour eux, il fallait travailler trois jours pour obtenir leur salaire. Les femmes, elles, n'ont commencé à travailler que quand il [le planter, ndlr] a commencé à cultiver de l'ylang." Il ne se souvient pas quel âge il avait quand l'usine a cessé son activité. Il se rappelle juste qu'il a vu sa fin. "Quand ça a fini, ce n'était pas une bonne nouvelle pour nous. On s'est tous retrouvés sans travail. On ne pouvait plus payer la tête. Avant, c'était dur, mais on mangeait. Là, on n'avait même plus à manger. On s'est mis à pêcher et à cultiver. On travaillait pour manger, rien de plus."

RC

A cette évocation, je lui demande s'il garde un bon souvenir de cette période. Il me lance un sourire, de ceux qui vous font comprendre que vous venez de dire une ineptie. "On ne peut pas garder de bons souvenirs de cette période. Avant, il fallait éviter les Blancs. Moins tu les voyais, mieux c'était. A l'époque, si tu [il s'adresse à Mhamadi Abdou, ndlr] avais amené un Blanc comme aujourd'hui, je t'aurais étripe. Il fallait pas qu'un Blanc entre dans les foyers."

ETAIT-CE UN SENTIMENT DE CRAINTE OU DE HAINE ? demandai-je.

"De haine. Le comportement de l'homme blanc à l'époque était inadmissible. Les punitions étaient terribles. Pour un oui pour un non on allait en prison. Quand on faisait des bêtises, on était mis dans une cellule, on nous attachait les pieds et les mains pendant trois jours, et on nous frappait. On ne nous donnait que de l'eau. C'est pour cela qu'on n'osait pas discuter de nos conditions de travail. Quand on voyait un homme de Compani, on n'en parlait pas, de peur de se faire punir. Il n'y a jamais eu de réunion, jamais eu de grève. Quand j'étais gamin, des fois j'allais à pieds à Mamoudzou. A cette époque, donc personnes avaient refusé de payer l'impôt, des collègues à mon père. Des soldats étaient venus les chercher. On les a enfermés et frappés pendant une semaine. Certains sont morts. Les autres devaient être pendus. Mais le jour de la sentence, ils ont bénéficié de l'arrivée des Anglais [certainement durant la Seconde guerre mondiale, lorsque la Grande-Bretagne a pris le pouvoir dans l'archipel contre la France de Pétain, ndlr]. Ils les ont sauvés. J'étais à Mamoudzou ce jour-là. Un enfant né à Pamandzi à cette date a été appelé Mgereza. L'Anglais." D'après Mcolo Madi, "les Anglais ont respecté les droits de l'Homme. Ils ont arrêté les fusillades. Les Français eux s'en tuaient. Je me souviens des fitakos : on portait le gouverneur sur une chaise. Le chef de village désignait quatre hommes qui devaient le porter jusqu'à Compani. Est-ce que c'est une vie à regretter ça ?"



Mcolo Madi, devant sa demeure sur les hauteurs de Dzoumogné. "Avant, il fallait éviter les Blancs. Moins tu les voyais, mieux c'était" dit-il.

DANS "L'ANTI-CHAMBRE DE L'ENFER"

IL Y A 15 ANS, L'ÉCRIVAIN NASSUR ATTOMANI AVAIT RECUEILLI LES TÉMOIGNAGES DE TRAVAILLEURS DE L'USINE DE COMBANI. EXTRAITS.

MAIS QUI N'A PAS ÉTÉ HUMILIÉ À COMBANI ? BEAUCOUP DE NOS CITOYENS SONT MORTS DE MALADIE À LA SUITE DE MAUVAIS TRAITEMENTS QU'ILS ONT SUBIS À Compani. C'était l'anti-chambre de l'enfer. En réalité, à l'époque on voulait nous forcer à abandonner notre mode de vie "l'étharistique" et à apprendre l'existence de l'argent."

Boulédi

"LE POUVOIR DE DÉSIGNAÎT COMME UNE DICTATURE POUR ALLER TRAVAILLER AU PROFIT DES BLANCS À COMBANI. EN CAS D'ABSENCE, MÊME DE MALADIE, ON PARTAIT EN PRISON. SI ON RÉCIDIVAIT, ON ÉTAIT DÉPORTÉ DANS LES AUTRES îLES. ON TRAVAILLAIT SI DUR QUE LE SOIR ÉTAIT ACQUIS COMME UNE RÉCOMPENSE [...] ON TRAVAILLAIT DE 6 HEURES À 18 HEURES DU LUNDI AU SAMEDI SANS INTERRUPTION. C'ÉTAIT LE RAMADAN EN PERMANENCE OU PRESQUE CAR ON SUÇAIT DES CANNES À SUCRE EN CACHETTE. ON TRAVAILLAIT À LA TÂCHE. CHAQUE OUVRIER DEVAIT FAIRE UN TAS DE 5M3 DE CANNE À SUCRE PAR JOUR. AUSSI BIEN POUR LE DÉFRICHEAGE QUE POUR LA COUPE DISPOSAIT D'UN COUPE-COUPÉ. [...] LES COMBRENTAIRES NOIRS NE RECEVAIENT AUCUNE PAYE HONORABLE MAIS LA MÉCHANÇETÉ ÉTAIT LEUR PLAISIR. ILS VOULAIENT ÊTRE CHEFS ALORS ILS RAPPORTAIENT AU MAXIMUM CHEZ LE MAÎTRE BLANC QUI LUI S'ENRICHISSAIT À LA SUEUR DE NOTRE FRONT. ILS NOUS SURVEILLAIENT SANS LE MOINDRE RÉPIT. SI ON SE REPOSAIT ON RECEVAIT LE FOUCET OU DES ENGEUEULADES. DÉJÀ ON NE GAGNAIT PAS UNE FORTUNE MAIS SI EN PLUS LE QUOTIDIEN IMPOSÉ N'ÉTAIT PAS ATTEINT, LES MAUVAIS "CAPOURAURES" (CONTREMAÎTRES) TE SUPPRIMAIENT LA JOURNÉE ET LES MOINS MAUVAIS COMPTAIENT UNE DEMI-JOURNÉE

de salaire. A cause de ceci, beaucoup de travailleurs se révoltaient et finissaient en prison pour refus absolu de coopérer. [...] Le sisal est venu plus tard. Non seulement il n'était pas comestible mais en plus c'était un travail sale, difficile et dangereux. Le sisal était coupé avec des couteaux puis séché au soleil. L'air y était irrespirable et moralement cela nous affectait beaucoup."

Madi Ali Dziki

"TRÈS PEU DE MAHORAISSONT ÉCHAPPÉS AUX TRAVAUX FORCES DE COMBANI CAR ON Y TRAVAILLAIT SIX MOIS, ON ÉTAIT RELÂCHÉ, PUIS ON Y REVENAIT. CECI ÉTAIT UN ÉTAT PERMANENT. QU'ON AIT PAYÉ SON IMPÔT OU NON ON Y PASSAIT. DANS TOUTES LES PLANTATIONS CELA SE PASSAIT DE LA MÊME FAÇON. [...] QUAND LE SISAL A REMPLACÉ PROGRESSIVEMENT LA CANNE À SUCRE, IL A FALLU DÉFRICHER, BRÛLER, PLANTER, CULTIVER, COUPER ET FINALEMENT TRANSPORTER 50 PAQUETS DE 25 FEUILLES PAR JOUR JUSQU'À L'USINE. D'AUTRES OUVRIERS LES ÉCRASAIENT ET LES FAISAIT CHAUFER AU SOLEIL. ON Y CULTIVAIT LA PUANTEUR."

Baco Ousseeni

"TROIS ANS APRÈS MON ARRIVÉE À COMBANI, L'USINE DE SUCRE S'EST ARRÊTÉE DE FONCTIONNER. LA CHEMINÉE Y EST ENCORE VISIBILE À CÔTÉ DES MAGASINS DE STOCKAGE DE SUCRE. C'EST LE "MINARET" DE COMBANI. J'AI ENSUITE ÉTÉ AFFECTÉ À LA PLANTATION ET À LA COUPE DU SISAL. LE CHAMP S'ÉTENDAIT DE L'ÉCOLE DE MFOALÉ JUSQU'À COMBANI EN PASSANT PAR L'AZARE."

Said Moindjé

"JANA NA LEO N°II, COMBANI OU LE PURGATOIRE DU "VAGABOND", PAR NASSUR ATTOMANI

LE PROGRAMME DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Créé en 1984 par la France, repris rapidement par l'ensemble des pays européens, le concept des Journées du patrimoine, dont l'objectif est de faire découvrir le patrimoine national aux citoyens, "est devenu un moment incontournable", affirme la préfecture de Maore. Cette année, plusieurs manifestations ont été ou seront organisées dans l'île.

Au programme : concert à l'église de Dzaoudzi (samedi à 16 h) ; visites guidées des sites sucriers, Soulou (samedi à 9h30, dimanche à 9h30), Miréréni-Bé (dimanche à 14h) et Hajangua (samedi à 14h) ; expositions sur les lieux de culte à Maore (à la Résidence du Gouverneur, Dzaoudzi) et les timbres de l'île "au type groupe allégorique" (1892-1912) (à la Poste de Kawéni) ; collaque sur "le peuplement et l'histoire de Mayotte" (mardi et mercredi au Conseil général) ; et enfin exposition sur "Mayotte et le sucre - 1843-1912" (à partir du 20 septembre dans le hall du Conseil général). Cette exposition a été réalisée par les Archives départementales de Maore, et aboutira à la publication d'un ouvrage dans quelques semaines.

Renseignements : 02 69 63 52 18

TROIS CLASSES

EN 1903, le gouverneur de Maore, Alfred Martineau, constate depuis quelques temps la désertion de nombreux engagés. Intrigué, il les interroge et il apprend qu'ils désertent le travail parce qu'"on les brutalise et qu'on les bat". (1) Le nombre d'engagés sur l'île atteint alors le chiffre de 1.569. Il enquête discrètement dans les propriétés et conclut en classant les travailleurs en trois catégories : les engagés vivant sous le régime de la force et de la brutalité ; ceux vivant sous le régime de la fermeté et de la justice ; et ceux vivant sous le régime de la bienveillance. Dans la première catégorie, Martineau intègre les propriétés de Compani (2.271 ha, 401 engagés), Qualey-Kwale (80 ha, 37 engagés) et Congo-Koungou (180 ha, 24 engagés). "Ces engagés sont traités par leurs engagistes comme des hommes d'une autre espèce, avec lesquels il est permis de n'avoir d'autres ménagements que ceux qui sont prescrits par la crainte de la justice ou d'une intervention administrative. Lorsqu'un engagé est en faute, on l'enferme dans une pièce, et là sous l'oeil de serviteurs anciens et très bien rétribués, on le frappe à coups de fouet, de pieds et de bâtons", indique dans une correspondance le gouverneur (1). D'où des désertions de plus en plus nombreuses sur ces propriétés : "On voit même des engagés se faire voler pour être condamnés à la prison, et échapper ainsi pour un temps aux brutalités de leurs engagistes."

La seconde catégorie ne concerne que la propriété de Dzoumogné (1.752 ha, 582 engagés). Où l'on apprend que l'homme n'est pas une machine, mais presque : "Le directeur de cette propriété est un homme très ferme, mais très juste. Les hommes sont traités conformément aux règlements et au principe élémentaire de droit économique, c'est que l'homme étant une valeur, il importe de ne s'en servir que dans des limites raisonnables, si l'on veut qu'elle dure longtemps. Les employés convenablement traités ne cherchent pas à se sauver du domaine ou ils fournissent tout le travail requis." "Avec la propriété de Dzoumogné il convient de citer la propriété de Soulou, nouvellement réouverte : 920 hectares, 70 engagés."

Quant à la troisième catégorie, elle concerne essentiellement les petites propriétés où les engagés se réengagent. "La façon dont on traite le personnel se traduit toujours par des résultats économiques. Les propriétés de la 1ère catégorie sentent l'abandon et l'ont pressent la ruine. Les bois noirs poussent au milieu des champs de cannes ; quant aux plantations de vanille, soit qu'elles soient mal entretenues ou mal fécondées, elles n'offrent qu'un rendement minuscule de goussees."

(1) CAOM, Mad/407/1093, Correspondance du gouverneur au ministre des Colonies, 22 février 1903. Document aimablement fourni par Anne Lebel, des Archives départementales.

LE 11-SEPTEMBRE VU PAR LES INTELLECTUELS ARABES

Il y a cinq ans, quatre avions qui avaient décollé de Boston (2), Washington et Newark étaient détournés par une vingtaine de terroristes peu après leur départ. Deux d'entre eux s'écrasaient sur les tours jumelles du World Trade Center, à New York, qui s'effondrèrent une heure plus tard. Un autre s'écrasait sur le Pentagone, à Washington ; le dernier s'écrasait en Pennsylvanie avant d'arriver pu atteindre sa cible, certainement la Maison Blanche. Ces attentats qui ont fait officiellement 2.986 morts ont marqué l'opinion internationale, et surtout abouti à la nouvelle donne mondiale, caractérisée par la lutte des Etats-Unis et de l'axe du "Bien" contre celui du "Mal".

Comment les intellectuels arabes analysent-ils, 5 ans après, cette situation ?

EXCLURE L'AUTRE DU CHAMP DE L'HUMANITÉ

L'OCCIDENT ET LE MONDE ARABE SONT LES FILS D'UNE MÊME CIVILISATION. AUJOURD'HUI, CHACUN VOIT L'AUTRE COMME UN ENNEMI, REGRETTE AL-HAYAT.

EST-CE QUE, POUR NOUS ARABES, L'AUTRE - C'EST AUTRE DIFFÉRENT DE NOUS-MÊMES - PEUT ÊTRE UN CHINOIS, par exemple ? C'est une question que l'on peut se poser lorsqu'on analyse la fascination -ou le rejet- que nous inspire l'Occident. La réponse est évidemment "non", aussi bien à la lumière de l'expérience du passé qu'à celle de l'actualité récente. C'est en effet l'Occident et lui seul qui est pour nous, traditionnellement, l'autre. Et il est faux de croire que c'est là le résultat d'une quelconque myopie. Bien au contraire, cela correspond à un fantasme et à une réalité tous deux profondément ancrés en nous. Car la Chine ne peut être cet autre-là. Parce que son altérité est absolue. Si absolue qu'elle ne pose pas question. Toutefois, cet autre-là est trop éloigné pour qu'avec lui les différends politiques, la concurrence économique ou tout autre domaine d'affrontement possible puissent être lourds de menaces ou de défis existentiels.

L'autre, celui qui constitue un défi, est tout proche - intime, même. En tout cas, il partage avec nous une part d'identité commune. C'est un autre, dont l'altérité n'est ni absolue ni évidente. Au contraire, elle exige d'être réaffirmée en permanence ; et, au besoin, être fabriquée par toutes pièces. Parce que la différenciation d'avec cet autre est fondamentale pour la construction de notre moi, pour l'affirmation de notre identité. C'est dans cette altérité-là que nous vivons avec l'Occident, et lui avec nous.

Le problème entre nous et l'Occident ne vient pas de ce qui nous distingue, mais bien de ce qui nous est commun, dans notre essence et non dans nos contingences. Car nous sommes tous deux issus d'une même civilisation ou, en tout cas, de civilisations nourries aux mêmes sources et construites sur les mêmes fondements : la révélation divine, d'une part, et la pensée hellénistique, d'autre part. Nous sommes, comme eux, les rejoints d'une civilisation née sur les rives de la Méditerranée, même si, par la suite, elle s'est propagée de notre fait jusqu'aux profondeurs de l'Asie, et du jour jusqu'à l'extrême nord de l'Europe et aux Amériques. Une civilisation qui a acquis sa spécificité en réussissant la synthèse entre le génie des Sémites et la pensée des Helléniques. Entre Jérusalem et Athènes", dit un raccourci chez les penseurs occidentaux.

PLUS QUE LA COLONISATION [OCCIDENTALE DU MONDE ARABE], PLUS QUE LE DRAME palestinien, plus que l'invasion de l'Irak et que toutes les visées hégemôniennes dont souffre notre monde arabe, c'est cette unicité fondamentale, ou plutôt sa négation, qui constitue peut-être le noyau du problème entre nous et l'Occident. Et c'est aussi ce sur quoi nous et l'Occident sommes complices, dans la mesure où notre ignorance actuelle de l'Occident n'a d'égale que la sienne à notre égard. Et cette ignorance est loin d'être due à un simple défaut d'information. Car si ton voisin continue d'être si ignorant de toi au bout de quatorze siècles de voisinage -que celui-ci ait été conflictuel ou pacifique-, cela ne peut

fondre une heure plus tard. Un autre s'écrasait sur le Pentagone, à Washington ; le dernier s'écrasait en Pennsylvanie avant d'arriver pu atteindre sa cible, certainement la Maison Blanche. Ces attentats qui ont fait officiellement 2.986 morts ont marqué l'opinion internationale, et surtout abouti à la nouvelle donne mondiale, caractérisée par la lutte des Etats-Unis et de l'axe du "Bien" contre celui du "Mal".

Comment les intellectuels arabes analysent-ils, 5 ans après, cette situation ?



11 septembre 2001. L'incompréhension aux pieds des tours effondrées.

avoir qu'une seule signification : il ne désire pas te connaître, ou alors il feint l'ignorance et charge celle-ci d'une mission essentielle : faire de toi un autre totalement différent, dans le but de pouvoir, par opposition, se construire son propre moi ou le renforcer... Car il est bien connu que l'affirmation de soi se nourrit de l'autre et se développe à ses dépens.

Or il se trouve que l'Occident est en pleine

reconstruction de son moi, tout comme nous-mêmes, d'où l'appréhension de l'affrontement, un affrontement par terrorisme et contre-terrorisme interposés. Comment expliquer autrement que l'on ait pris prétexte d'un crime terroriste, à savoir les attentats du 11 septembre 2001, pour mettre sur pied une politique hégemôniante et jeter l'anathème terroriste sur toute revendication, aussi légitime soit-elle ? Le concept de terrorisme devient ainsi le meilleur moyen d'exclure l'adversaire -ou l'autre- du domaine politique.

pour l'enfermer emblématique dans l'absolu du jugement de valeur, en sorte qu'il n'y ait de rencontre possible que par la force brute, c'est-à-dire par la négation absolue.

C'EST, DE MANIÈRE FLAGRANTE, CE QU'A RÉVÉLÉ LA DERNIÈRE GUERRE au Liban, et plus particulièrement un des aspects de cette guerre, à savoir l'indifférence extrême à la destruction massive entreprise par Israël avec, pour cible programmée, les populations civiles et les infrastructures. Rares en effet ont été les voix qui se sont élevées pour exprimer quelque "regret" devant la disproportion entre l'action, à savoir l'enlèvement de deux Israéliens par le Hezbollah, et la réaction, c'est-à-dire l'étendue de la guerre menée par l'Etat hébreu. Aucune protestation ne s'est élevée, comme ce fut le cas lors des guerres d'indépendance. Comme si la "guerre contre le terrorisme" justifiait tout et n'importe quoi.

La guerre au Liban ressemble à une sorte d'extension de la réflexion qui a permis l'existence du camp d'internement de Guantanamo Bay et consiste à extraire l'autre du champ de l'humanité, et même du champ de l'imitation classique (qui ne nie pas l'ennemi), pour l'enfermer dans l'altérité absolue, en faire un autre résolument hostile et hermétique, pour pouvoir ensuite l'anuler et l'annihiler, symboliquement autant que matériellement.

SALEH BACHIR (AI HAYAT)

CETTE AMÉRIQUE EST BIEN SOTTE

AMÉRICAINS, ÉPARGNEZ LA VIE DE VOS SOLDATS ET VOS DOLLARS, VOS PAUVRES EN ONT PLUS BESOIN, ÉCRIT DANS UN JOURNAL ARABE UN INTELLECTUEL JORDANIEN. EXTRAITS.

LE 11 SEPTEMBRE 2001 A CHANGÉ LE COURS DE L'HISTOIRE AU MOYEN-ORIENT, ENTRAINANT LE NAUFRAGE de l'Afghanistan, de l'Irak, des Territoires palestiniens et plus récemment du Liban. [...] Beaucoup d'historiens considèrent déjà que les conséquences de cette date sont bien plus considérables que celle de l'attaque japonaise de 1942 sur Pearl Harbor. L'administration américaine n'a-t-elle pas transféré la Maison-Blanche de Washington à Bagdad et le Congrès de Capitol Hill à la place Firdous, au centre de la capitale irakienne, afin de propager les principes de liberté et de démocratie qu'elle considère comme la meilleure solution pour venir à bout du terrorisme et du fundamentalisme religieux au Moyen-Orient ? Si cette administration avait été moins sotte, elle se serait contentée de renverser le régime des talibans en Afghanistan, de pourchasser les militants d'Al-Qaida jusqu'au Pakistan et d'user de sa diplomatie pour promouvoir des réformes culturelles et politiques. Mais il se trouve que le peuple irakien a eu une chance inouïe : Dieu a doté les Américains d'une administration folle, qui s'est laissée convaincre par l'op-

position irakienne en exil que le régime de Saddam Hussein était plus dangereux pour l'Amérique qu'Al-Qaida et les talibans. [...] L'administration américaine avait pensé qu'elle pouvait appliquer en Irak la stratégie qui avait été adoptée au Japon après Pearl Harbor : destruction de l'appareil militaire, démantèlement des services de renseignement, dissolution du parti au pouvoir, etc., sans égards pour les différences d'époque et de lieu, sans analyser la composition de la population irakienne et le facteur religieux, sans se rendre compte que ce pays manquait d'élites politiques capables de le gérer, sans voir que les pays voisins tremblaient à l'idée d'un changement de régime à Bagdad puisque cela, en cas de succès, signifiait qu'eux-mêmes seraient menacés d'être renversés.

[...] L'argent du contribuable américain s'est perdu dans les sables de l'Orient, s'est égaré dans les poches de dignitaires tribaux et a été détourné au profit d'organisations terroristes. "Les Koweïtiens sont-ils encore aujourd'hui reconnaissants à votre égard pour les avoir libérés de l'occupation irakienne [en 1991] ?" demande ironiquement [l'intellectuel arabe]

Al-Baghdi. S'adressant au président américain, il continue : "Vous voulez instaurer la démocratie ? Vous n'aurez que la tyrannie démocratique ! Vous voulez leur apporter la liberté ? Ils ouvriront leurs bras aux dictateurs ! Les enfants d'Amérique mourront dans ces sables pour un rêve qui ne se réalisera pas." Alors, chers Américains, consacrez vos dollars plutôt aux pauvres de votre propre pays, à tous ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté et qui dorment sous les ponts dans vos grandes villes, investissez-les dans l'amélioration de votre système d'éducation ! Quant à l'idée de vouloir les utiliser pour libérer les peuples arabes de leurs dictateurs, cela a autant de chances d'aboutir que d'arroser le désert pour y faire pousser la vigne. Quand on voit des membres du Congrès, députés par l'échec du projet américain de démocratiser le Moyen-Orient, recommander à leur gouvernement de discuter avec le régime syrien pour se sortir de la nasse, on sait qu'on a atteint le comble de la déchéance politique. Tout cela va se terminer dans le déshonneur pour cet empire devenu impuissant.

CHAKER AL-NABULSI (Elaph)

monde

CÔTE D'IVOIRE

Le nombre de victimes d'intoxications engendrées par les déchets toxiques déversés à Abidjan continuait d'augmenter lundi, atteignant le chiffre de 9.000, dont 6 morts, alors que les autorités ont annoncé sept arrestations et leur volonté de porter plainte au niveau international.

"Nous avons recensé au total à ce jour 8.887 personnes venues consulter les centres de santé pour des symptômes liés" aux émanations des déchets toxiques, a déclaré le directeur général adjoint de la banque saine publique du ministère de la Santé. "Ces chiffres vont aller en augmentant, car nous recevons entre 1.000 et 1.500 personnes par jour", a-t-il ajouté. Le ministère de la Santé a annoncé lundi la mort d'une sixième personne intoxiquée par les émanations des déchets. Les autorités ont évacué plusieurs dizaines de détenus, en majorité des femmes et des adolescents, de la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Mac), qui borde un site pollué.

Le procureur de la République du tribunal de première instance du Plateau d'Abidjan a annoncé sept arrestations, les premières dans cette affaire, dont trois dirigeants de trois sociétés travaillant au Port d'Abidjan, Puma Energie, Waibs et Tommy (qui a déversé les déchets). M. Tchimou a précisé que les responsables de cette pollution encourraient 15 à 20 ans de prison. L'enquête administrative, qui sera notamment axée sur les responsabilités du Port d'Abidjan, n'a en revanche pas encore débuté. La Côte d'Ivoire a assuré qu'elle "utilisera tous les textes internationaux à disposition" pour obtenir justice et réparation.

"Nous n'avons pas l'intention d'étre la pouille du monde", a souligné un responsable. Selon le ministère du Plan, 581 tonnes de produits toxiques ont été déchargeés du Probo Koala, le navire battant pavillon panaméen qui les a amenés à Abidjan. La compagnie locale qui les a déchargeés, Tommy, les a ensuite déversées, dans la nuit du 19 au 20 août, dans une dizaine de décharges publiques d'Abidjan. Propriété de la compagnie grecque Prime Marine Management INC, le Probo Koala est arrêté par la multinationale Trafifura, basée aux Pays-Bas. Nous reviendrons sur cette affaire dans une prochaine édition.

A OUZINI, LE CHANT DES ANCÊTRES RÉSONNE TOUJOURS

CE VILLAGE RECOLÉ DANS LA MONTAGNE ANJOUANAISE CONTINUE DE PRATIQUER UNE MUSIQUE DE TYPE AFRICAIN REPOSANT SUR LE SOUFFLE, LA VOIX, LES PERCUSSIONS ET LE GABUSI.

A KOUNGOU, IL EST INTERDIT DE SE BAIGNER

Le maire de la commune de Koungou (Maore), Saïd Ahamadi dit Raos, a interdit via des arrêtés municipaux la baignade sur les fronts de mer des villages de Majicavo Koropa, Koungou, et Longoni. *“Ces plages présentent un danger réel pour les baigneurs. Des métaux et des carcasses de véhicules sont présents le long des plages à Koungou et Majicavo Koropa, on le voit à marée basse”*, indiquait-il la semaine dernière dans *Mayotte Hebdo*. La journée de nettoyage du 16 septembre (lire par ailleurs), *“inespérée”* selon le maire, devrait permettre de les enlever. *“Cela fait des années que l’on souhaite le nettoyage du front de mer”*, ajoute Raos.

Le cas de Longoni est plus complexe. Selon le maire de cette commune, "la réalisation du second quai [du port de Longoni, situé juste en face de la plage, ndlr] suppose une certaine vigilance avec les mouvements de gravats et les canions qui y circulent. C'est un danger potentiel pour les enfants".

potentiel pour les enfants. Cette interdiction intervient deux semaines seulement après que les opérateurs du gigantesque chantier aient assuré haut et fort que l'environnement est bien respecté au cours des travaux - ce que les médias locaux ont vite fait de relayer sans vraiment vérifier. Des associations environnementales doutent toutefois de cette affirmation. Selon la Fédération mahoraise des associations environnementales, "il reste beaucoup d'interrogations à Longoni. Nous nous demandons notamment si l'eau rejetée dans le lagon est effectivement filtrée, comme annoncée". Et de se demander "pourquoi la baignade est-elle désormais interdite si l'environnement est respecté ?"

ALORS QU'ON LES FABRIQUE LE PLUS SOUVENT EN COUSANT des bâtonnets de bambou et en introduisant des graines à l'intérieur, Ouzini a opté pour des plaques de métal, obtenues à partir de boîtes de conserve écrasées, et contenant du sable. Tandis que les femmes crient leurs paroles dans un souffle sonore, les hommes dansent en rond en agitant les *kyabana*. Chacun à son tour, ils deviennent soliste et chantent, au milieu du cercle, les anciennes paroles d'amour, de jalouse et de tradition.

En cette période de Grands mariages, ces chants et danses d'origine typiquement africaine, obtenus à partir de la voix, du souffle et d'instruments traditionnels, tranchent avec les *mbiwi* version synthétisée. Les villageois en conçoivent une certaine fierté et l'association féminine ne manque d'être invitée à de nombreuses festivités. "On a cette tradition à cette période de l'année.

On organise des sorties à l'invitation des autres villages qui nous sollicitent pour aller partager notre savoir faire", souligne Ma Zali. Pourtant, ce week-end, c'est elle qui recevait les villages voisins pour ses rencontres annuelles de danses traditionnelles.

tionnelles. L'occasion, pour certains, de venir se ressourcer d'un écoute, d'une oreille amusée ou étonnée, *"comment on chante là-haut"*. C'est surtout au mois de Shawal, qui précède le Ramadan, qu'on arrive à découvrir toute la tradition ancienne d'Ouzini, mise en valeur à l'occasion des mariages et surtout de l'organisation des pique-

NCETRES] nique.
LÉGUÉ" Toutefois, les gens d'Ouzini ne sont pas contre le métissage des danses et musiques, bien au contraire. Alors que quelques uns d'entre eux n'ont jamais vu la mer, ils font tout simplement comme ils ont toujours su le faire.... Comme l'explique Mariame Saindou, une habitante du village, "on essaie de reprendre



Les femmes d'Ouzini pratiquent un chant au souffle sonore.

TIMBA

“Les pratiques antérieures à l’islam sont surtout visibles lors des timba, les fêtes agrières animistes qui comprennent des rites de possession, que l’on retrouve dans tout le Nyumakele”, indique Aïnouddine Sidi, directeur du Centre national de documentation et de recherche scientifique. “De la part des habitants, il y a une volonté réelle de conserver cela. Les pratiques animistes sont courantes, et plus fortes dans les zones rurales. Tout en acceptant l’islam, les gens ne les abandonnent pas.” Si les danses d’Ouzini s’inscrivent comme partout ailleurs dans le cadre des manifestations liées au mariage, la participation mêlée des hommes et des femmes dans les chants, par exemple, semble attester leur origine bantu.

dre tout ce que nos parents nous ont laissé et on arrive à modifier ce qui se fait dans les grandes villes. Imiter directement, ce serait un problème parce que parmi nous, il y a des gens qui ne se sont jamais donnée la peine d'aller voir ce qui se passe en ville. Une seule chose : on nous a dit de ne plus organiser des soirées dansantes et on a retenu cette leçon, on n'a même jamais vu comment se déroule un bal de jeunes". Culture bantu et animiste ou pas, les "diahindia" veillent

ET LEUR INFLUENCE N'EST PAS DES MOINDRES DANS CE VILLAGE coupé de tout. Hormis quatre maisons en dur, les trois mosquées -la grande, l'ancienne et la petite- et enfin le dispensaire, tout est cons- •••

••• truit en argile. Pour arriver au village, même un sac de riz de cinquante kilos doit être partagé en quatre. Que dire des tonnes de ciment et autres matériaux de construction !

Quelques vieux notables du village considèrent cependant que c'est mieux ainsi, craignant qu'une fois une route construite, leurs récoltes et leurs bovins ne soient volés par ceux qui viendront en voiture. Ce n'est pas l'avis de Sitti Bahé, une jeune femme qui affirme que "ce qui nous touche au cœur, c'est le fait qu'on a les salles de classe mais que les instituteurs ne viennent jamais car se disent-ils, c'est loin chez nous ! Les instituteurs préfèrent rester à Salamani, le village qui précède Ouzini, et lorsqu'on va rendre visite à nos enfants, on voit toutes les salles qui sont tellement remplies qu'on n'arrive même pas à signaler les absences. Les enfants se découragent. C'est pour ça que personne [du village, ndlr] n'a pu aller jusqu'à faire ce qu'on entend souvent, le BEPC et le Bac !"

PAS D'ÉLECTRICITÉ NON PLUS, NI DE LIASION TÉLÉPHONIQUE. Les enfants du village vivant sans papiers français à Maore n'ont cependant pas cessé d'aider leur famille par l'intermédiaire des radios BLU (Bande à Latérale Unique). L'émetteur est situé au village de Salamani, où l'on fixe un rendez-vous. En guise de messager pour avertir les bénéficiaires, une annonce passée sur les ondes des stations radio privées, ou bien un commissionnaire qui monte au village chercher les concernés.

Le village et ses rares groupes électrogènes s'endorment très tôt. Vers 23 heures, tout juste rencontrent-on quelques dizaines de personnes sortant de la "séance DVD".

Les villageois caressent bien l'envie de voir un jour un orchestre "moderne" jouer chez eux le *wadaha*, le *m'bivi* ou même un concert, mais en attendant, ils se contentent de descendre jusqu'à Ngadzalé pour assister à une soirée de *marueg* (boîte traditionnelle), accompagnée de guitare et synthétiseur, et se déplacent même souvent jusqu'à Domoni.

Histoire de goûter aux joies de la musique mariée à l'électricité, quand leurs *tarei* au tambour, leurs *gabusi* (guitare traditionnelle), leurs chants a capella et les bouteilles qu'ils frappent sur le sol en guise de percussion leur semblent décidément trop... ancestraux.

NAOUIR EDDINE PAPAMWEGNE

Kashkazi
cherche
un(e) journaliste
et un(e)
représentant(e)
commercial(e)
sur Maore
conditions à
négocier
contacts :
02 69 21 93 39
kashka2005@yahoo.fr

A DEMBÉNI, LES NOTABLES NE LACHENT PAS L'AFFAIRE

L'ÉLECTION MUNICIPALE DEVAIT VOIR LA FIN DU "RÉGIME DES PAPAS". APRÈS UNE ÉLECTION CONTESTÉE, LE MAIRE A FINALEMENT ÉTÉ NOMMÉ... PAR LES PAPAS.

PAS FACILE, L'APPRENTISSAGE DE LA "DÉMOCRATIE" COMMUNALE. LA VILLE DE DEMBÉNI, 3.500 votants, un collège, une préfecture et une énorme mosquée en construction, en a fait l'expérience. Voilà un an le 11 septembre 2005- les habitants des dix zones de cette commune du sud de Ngazidja votaient pour des conseillers inscrits sur l'une des trois listes municipales qui présentaient chacune deux ou trois candidats dans les zones de la commune. Auparavant, la campagne avait battu son plein, tandis que de jeunes cadres choisis par les notables pour former la commission électorale organisaient le scrutin et en fixaient les règles. Qu'attendaient les habitants de ce scrutin ? Pour Ali M'saliva et Ibrahim Said Mahazi, il s'agissait de "trouver quelqu'un qui pourra bien gérer la ville, élaborer des projets, qui va réfléchir pour que la commune soit bien organisée", mais aussi d'apporter "des changements par rapport au régime des papas" (lit Kashkazi n°6 et 7). A vu de nez pourtant, les "papas" semblaient avoir gardé le pouvoir...

A l'arrivée, la liste "Force nouvelle" de Hassane Mohamed, professeur à l'Ecole de santé, terminait en tête avec 13 conseillers, devant celles de Mohamed Mourid, chercheur et enseignant à l'Université (8), et enfin de Said Omar Said Hachim, notable et ancien surveillant général du lycée de Moroni (3).

Mais l'une des têtes de liste recalées ne l'entendait pas de cette oreille. Estimant injuste d'être éliminé par le décompte par zone alors qu'il avait obtenu, au total, le plus grand nombre de voix, Mohamed Mourid a fait tant et plus que les villageois se sont finalement réunis autour du problème. Comme un consensus ne pouvait être trouvé, les notables ont désigné eux-mêmes le maire. L'embrouillamini a finalement profité à Said Omar Said Hachim, dont la liste était arrivée bonne dernière, et auquel les jeunes électeurs ne donnaient pas grande chance parce qu'il représentait à leurs yeux... le pouvoir des notables. "Les conseillers ont été choisis parmi les représentants des trois clans coutumiers", explique Nourdine Ismaël Tamou, dit Rapide, membre du conseil.

Malgré ces vicissitudes, la mairie de Dembeni de s'estimer floué. "Le problème, c'est que les notables ne comprennent pas la loi. Ils ne savent pas gérer une commune", estime un jeune instituteur. Les élèves de 3e d'Ouziwani, dans le Mbadjini, ont massivement boycotté l'examen du BEPC, au motif que celui-ci se déroulait à Dembeni, dont leur village conteste la suprématie régionale. Ils compromettent ainsi leur passage en seconde, pour lequel les notes du brevet comptent pour 25%. Au ministère de l'Education de Ngazidja, la commission chargée de statuer sur leur cas ne s'est pas encore prononcée. Des parents auraient fait savoir qu'ils inscriraient leur progéniture dans le privé, la règle des 25% ne s'appliquant que dans les établissements publics.

tente de remplir peu à peu les missions censées être les siennes. "On suit ce que dit la loi organique de l'Etat", affirme Nourdine Ismaël Tamou. "Par exemple, si quelqu'un veut construire une maison, il vient voir les gens de la mairie qui demande l'avis de l'ingénieur avant de donner une autorisation. On ne veut pas que les maisons serrent trop les routes." Parmi les réalisations concrètes de la municipalité, la réhabilitation du centre médical et la clôture du collège. "Nous espérons aussi réhabiliter l'école", précise Rapide. "Et mettre en place une police municipale. Pour l'instant, on s'entend avec la gendarmerie, et le conseil se réunit chez le maire."

LE RESTE DES COTISATIONS RASSEMBLÉES LORS DES ACTIVITÉS COUTUMIÈRES A SERVÉ À PAYER UN INGÉNIEUR POUR PRÉPARER UN PLAN D'ACTION SUR 10 ANS, REMIS À L'UNION EUROPÉENNE DANS L'ESPOIR D'UN FINANCIEMENT. LE PROJET COMPREND LA CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DE VILLE, D'UN COMPLEXE SPORTIF, D'UN MARCHÉ RÉGIONAL ET D'UN NOUVEAU CENTRE MÉDICAL. IL PRÉVOIT AUSSI LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES

ORDURES AVEC L'ACQUISITION D'UN INCINÉRATEUR ET LA CRÉATION D'UN COMPOST. C'est que la commune, toute neuve, ne dispose encore que de faibles revenus, loin derrière les associations coutumières, capables de mobiliser beaucoup plus de fonds. Par exemple, "la mosquée a été commencée avant la mairie, qui ne pourrait pas supporter de tels coûts. Deux associations musicales ont aussi construit chacune leur foyer". La mairie pourrait-elle mettre en place des taxes indépendantes de la coutume ? "On y pense, mais on ne peut pas imposer ça directement", indique Nourdine. "Il faut d'abord faire une campagne pour que les gens comprennent ce qu'on veut." L'équipe municipale caresse enfin le projet de faire de Dembeni la véritable capitale du Mbadjini ouest, avec son lycée et son grand marché. "Depuis longtemps les gens viennent ici mais nous y sommes mal préparés. Pour l'instant, Dembeni est un endroit administratif. Nous voulons que ce soit aussi un lieu commercial", annonce le conseiller. Reste à faire accepter aux voisins ce rôle de pôle régional... LG



Nourdine Ismaël Tamou, dit Rapide, conseiller municipal nommé après l'annulation du vote.

BOYCOTT

Les élèves de 3e d'Ouziwani, dans le Mbadjini, ont massivement boycotté l'examen du BEPC, au motif que celui-ci se déroulait à Dembeni, dont leur village conteste la suprématie régionale. Ils compromettent ainsi leur passage en seconde, pour lequel les notes du brevet comptent pour 25%. Au ministère de l'Education de Ngazidja, la commission chargée de statuer sur leur cas ne s'est pas encore prononcée. Des parents auraient fait savoir qu'ils inscriraient leur progéniture dans le privé, la règle des 25% ne s'appliquant que dans les établissements publics.

RENSEIGNEMENTS UNION DES COMORES 73 92 92 MAORE-RÉUNION-FRANCE 02 69 21 93 39

Bulletin d'abonnement à Kashkazi

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :
E-MAIL :

JE M'ABONNE À KASHKAZI POUR

- 6 MOIS
NGAZIDJA, NOUANI, MWALI : 10.000 FC / MAORE : 50 EUROS / RÉUNION ET FRANCE : 73 EUROS
 1 AN
NGAZIDJA, NOUANI, MWALI : 20.000 FC / MAORE : 100 EUROS / RÉUNION ET FRANCE : 145 EUROS
 1 AN / ABONNEMENT DE SOUTIEN
NGAZIDJA, NOUANI, MWALI : 30.000 FC / MAORE : 150 EUROS / RÉUNION ET FRANCE : 200 EUROS

Pour s'abonner à Kashkazi version électronique (fichier PDF), rendez-vous sur : www.kashkazi.com

JE RÈGLE MON ABONNEMENT

- PAR CHÈQUE
UNION DES COMORES À L'ORDRE DE BANGWE PRODUCTION
MAORE-RÉUNION-FRANCE À L'ORDRE DE RÉMI CARAYOL
 EN ESPÈCES
 PAR VIREMENT BANCAIRE
NOUS CONTACTER (COORDONNÉES CI-DESSOUS)

ENVOYEZ CE BULLETIN À :

UNION KASHKAZI, BP 5311, MORONI, UNION DES COMORES
MAORE NICOLE GELLOT, BP 366, 97615 PAMANDZI, MAYOTTE

“JE VIENS” DES COMORES ET DU SÉNÉGAL MÊME COMBAT !

IL EST DES RÉCITS VENUS D'AILLEURS QUI RACONTENT DES CHOSES ÉTRANGEMENT FAMILIÈRES...

DANS *LE VENTRE DE L'ATLANTIQUE*, LA SÉNÉGALAISE FATOU DIOME DÉCRIT LES AFFRES DE SON PROPRE EXIL ET DU “DÉSIR DE FRANCE” DE SON PETIT FRÈRE. EN ÉCHO AUX PROBLÈMES SOULEVÉS DANS NOTRE DOSSIER “L'ENVERS DES JE VIENS” (KASHKAZI N°50)
VOICI QUELQUES EXTRAITS DE SON ROMAN.

Fatou Diome, *Le ventre de l'Atlantique*, éd. Anne Carrière, Paris, 2003

Au bout du fil

“Le cordon n'est jamais coupé. L'argent en est la manifestation la plus apparente, mais l'importance du téléphone dans le budget d'un Comorien vivant en France est aussi significative. Ce sont des sommes démentielles. Quelqu'un qui gagne le RMI ne va pas se priver d'appeler chez lui deux ou trois fois par semaine.”

Abdousalam Sandi (Kashkazi n°50)

“00221... ce n'est pas un numéro, c'est la partie de ma gorge où France Telecom pose la lame impitoyable de son couteau. France-Sénégal : l'unité au plus fort pour des étudiants fils de paysans, des experts du ménage chez Tati, des gardiens de magasins qui se musclent aux nouilles, des touristes qui visitent Paris juchés sur des camions à benne, des arroseurs de jardin qui coupent des roses

pour Mme Dupont sans jamais pouvoir en offrir à leur fertile épouse, je trouve le tarif aussi indécent qu'une fessée administrée à un mourant (...) Seule une nostalgie foudroyante, la supplique irrésistible d'une mère inquiète ou d'un frère impatient me poussent à composer le 0021. Je décroche le téléphone. Il est noir. Il aurait dû être rouge, rouge de mon sang que je verse à France Telecom.”

“Rembourser” son absence

“Il faut tenir compte de l'importance de la famille en tant que valeur centrale, que l'on peut transposer à l'échelle du village et du pays. Avec la notion de vouloir bien faire, pour que la famille soit bien en vue. C'est là que l'argent peut être considéré comme une certaine réparation. Quand on a un très fort sentiment de culpabilité de ne pas être là, aider, c'est comme arriver tant soit peu à marquer une présence.”

Abdousalam Sandi

“Au Paradis, on ne peine pas, on ne tombe pas malade, on ne se pose pas de questions : on se contente de vivre, on a les moyens de s'offrir tout ce que l'on désire, y compris le luxe du temps, et cela rend forcément disponible. Voilà comment Madické imaginait ma vie en France (...) J'avais beau dire à Madické que, femme de ménage, ma subsistance dépendait du nombre de serpillières que j'usais, il s'obstinaît à m'imager repue, prenant mes aises à la cour de Louis XIV. (...) Sa berline, il n'y pouvait rien. Le Tiers-monde ne peut voir les plaies de l'Europe, les siennes l'aveuglent ; il ne peut entendre son cri, le sien l'assourdit. Avoir un coupable atténue la souffrance, et si le tiers-monde se mettait à voir la misère de l'Occident, il perdrat la cible de ses invectives. Pour Madické, vivre dans un pays développé représentait en soi un avantage démesuré que j'avais par rapport à lui, lui qui profitait de sa famille et du soleil sous les tropiques. Comment

aurais-je pu lui faire comprendre la solitude de l'exil, mon combat pour la survie et l'état d'alerte permanent où me gardaient mes études ? N'étais-je pas la feignante qui avait choisi l'éden européen et qui jouait à l'éternelle écolière (...) ? Absente et inutile à leur quotidien, à quoi pouvais-je servir, sinon à leur transvaser, de temps en temps, un peu de ce nectar qu'ils supposaient éthancier ma soif en France ? Le sang oublie son devoir, mais jamais son droit. Il me dictait sa loi. Ayant choisi un chemin complètement étranger aux miens, je m'acharnaïs à tenir de leur en prouver la validité. Il me fallait “réussir” afin d'assumer la fonction assumée à tout enfant de chez nous : servir de sécurité sociale aux siens. Cette obligation d'assistance est le plus gros fardeau que traînent les émigrés. Mais étant donné que notre plus grande quête demeure l'amour et la reconnaissance de ceux que nous avons quittés, le moindre de leurs caprices devient un ordre.”

A qui profite le mythe ?

“Quand je suis allé en France, en revenant, j'ai parlé de Disneyland, mais pas de ce que j'ai vécu de mal. C'est un truc égoïste. J'entretiens le mythe français pour mon intérêt personnel. Si je parle des mauvais côtés, je vais rabaisser ma “jevienneté”. C'est un truc dont on a hérité, on est restés français après avoir pris notre indépendance, et du coup on veut tous aller en France.”

Aïcham Itibar (Kashkazi n°50)

“Au clair de lune, à la fin des matchs diffusés à la télé, l'homme de Barbès trônait au milieu de son auditoire admiratif et déroulait sa bobine, l'une de ses épouses passant à intervalle régulier pour le thé. - Alors Tonton, c'était comment là-bas, à Paris ? lancait un des jeunes.

C'était la phrase rituelle, le verbe innocent dont Dieu avait besoin pour recréer le monde sous le ciel étoilé de Niodior :

- C'était comme tu ne pourras jamais l'imaginer. Comme à la tél', mais en mieux, car tu vois tout pour de vrai. Si je te raconte réellement comment c'était, tu ne pourras pas me croire (...) J'ai atterri à Paris la nuit ; on aurait dit que le bon Dieu avait donné à ces gens là des milliards d'étoiles rouges, bleues et jaunes pour s'éclairer ; la ville brillait de partout. Depuis l'avion qui descendait, on pouvait imaginer les gens dans leurs appartements.

J'habitais dans cette immense ville de Paris. Rien que leur aéroport, il est plus grand que notre village. Avant, je n'avais jamais pensé qu'une si belle ville pouvait exister. Mais là, je l'ai vue, de mes propres yeux. La Tour Eiffel et l'Obélisque, on dirait qu'ils touchent le ciel. Les Champs-Elysées, il faut une journée, au moins, pour les parcourir, tellement les boutiques de luxe regorgent de marchandises qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Puis, il y a de très beaux monuments historiques, par exemple l'Arc de Triomphe, car il faut savoir que les Blancs sont orgueilleux, ils érigent un monument

au moindre de leurs exploits. D'ailleurs, pour ceux-là, ils ont un cimetière de luxe, le Panthéon : un prince pourrait y vivre, dire qu'ils y mettent les morts ! (...) Ah ! La vie, là-bas ! Une vraie vie de pacha. Croyez-moi, ils sont très riches là-bas. Chaque couple cohabite, avec ses enfants, dans un appartement luxueux, avec électricité et eau courante. Ce n'est pas comme chez nous, où quatre générations cohabitent sous le même toit (...) Ils ont une vie très reposante. Leurs femmes ne font plus les tâches ménagères, elles ont des machines

pour laver le linge et la vaisselle. Pour nettoyer la maison, elles ont juste à la parcourir avec une machine qui avale toutes les saletés (...) Alors, elles passent leur temps à se faire belles. Elles mettent des jupes, des robes courtes, des pantalons et des talons à toute heure de la journée. Elles portent de beaux bijoux, comme ceux que j'ai ramenés à mes épouses. Et puis, elles aussi sont riches, elles n'attendent pas qu'une homme les nourrisse ou les loge. Pas besoin de payer une dot ou de se ruiner pour se marier, elles n'ont tout ce que tu veux, et elles ont de l'imagination, crois-moi. Avec leurs yeux de toutes les couleurs, c'est à te couper le souffle. Là-bas, le samedi, on va faire les courses en voiture, dans de très beaux marchés couverts (...) Et tout le monde vit bien. Il n'y a pas de pauvres, car même à ceux qui n'ont pas de travail l'Etat paie un salaire : ils appellent ça le RMI (...) Il faut vraiment être un imbécile pour rentrer pauvre de là-bas. (...) La nuit était toujours profonde quand Madické et ses camarades se dispersaient dans les ruelles du village endormi. En se mordillant la joue, l'homme de Barbès se jetait dans son lit, soulagé d'avoir réussi, une fois de plus, à préserver, mieux à consolider son rang. Il avait été un nègre à Paris et s'était mis, dès son retour, à entretenir les mirages qui l'auroelaient de prestige. Comptant sur l'oralité pour battre tous ceux qui avaient écrit sur cette ville, il était devenu le meilleur ambassadeur de France (...)

Si ses courtisans gobaiient ses fables, sa conscience le malmenait, car ce n'était pas sans peine qu'il donnait le sel pour le sucre, même si, au clair de lune, les deux brillaient du même éclat. Cependant, l'ego eclipsait le remord, il refoulait le menteur en lui : quel mal y avait-il à trier ses souvenirs, à choisir méthodiquement ceux qui pouvaient être exposés et à laisser les autres enfouis sous la trappe de l'oubli ? Jamais ses récits torrentiels ne laissaient émerger l'existence minable qu'il avait menée en France.”